

LES
CAHIERS
 DES DROITS DE L'HOMME
 R E V U E M E N S U E L L E

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
 27, Rue Jean-Dolent, PARIS-XIV^e
 Compte Chèques Postaux : 218-25 Paris

Directeur : Émile KAHN

Prix de ce numéro :
 60 FRANCS

LE CINQUANTENAIRE DE LA LIGUE
 (4 JUIN 1898)

Un mystère planait sur l'affaire Dreyfus ; le condamné de 1894 n'avait cessé de crier son innocence ; sa culpabilité avait été affirmée ; la preuve n'en avait pas été montrée ; le procès avait eu lieu à huis-clos et le verdict semblait avoir été obtenu par des manœuvres criminelles, pièces secrètes et fausses, non communiquées à la défense. Le frère du capitaine Dreyfus avait cherché, découvert, dénoncé le vrai coupable ; celui-ci, après une parodie de justice, fut acquitté par un Conseil de guerre et sortit du prétoire en triomphateur. L'inquiétude grandissait, mais ceux qui osaient réclamer la lumière et la justice étaient considérés par l'opinion égarée comme des ennemis de la patrie, vendus à l'étranger, et la terreur régnait.

Le 13 janvier 1898, Émile Zola, ne pouvant contenir son indignation, libéra les consciences oppressées, fit éclater la vérité ; sa lettre au Président de la République, *J'Accuse*, fut un coup de foudre qui déchira les nuées. Zola traduit en Cour d'Assises, ne put obtenir que la lumière fût faite et fut condamné.

C'est au cours du procès Zola, en février 1898, que Ludovic Trarieux conçut la Ligue des Droits de l'Homme, qui naquit le 4 juin. Trarieux avait compris que l'affaire Dreyfus n'était qu'un épisode de la lutte menée avec persévérance depuis Thermidor par tous les intérêts contre-révolutionnaires contre la République, la liberté et le progrès social.

J'avais signé, le 17 janvier 1898, la protestation des « intellectuels », la pétition réclamant la révision du procès de 1894. Au premier appel de la Ligue en formation, je cours porter mon adhésion, le 2 avril 1898, et lorsque fut convoquée l'Assemblée du 4 juin, j'y fus, un des premiers, le cœur battant, présentant peut-être la part que la Ligue allait prendre dans ma vie.

Au rendez-vous fixé, un petit nombre d'hommes, graves, émus, animés d'une ferme résolution : faire triompher la vérité et la justice ; c'étaient les DREYFUSARDS ! parmi eux je ne connaissais personne.

Le début de la séance fut solennel et froid. Trarieux qui présidait prononça une courte allocution, chaleureusement applaudie, qui se terminait ainsi :

« Ce qui grandit une assemblée comme la nôtre, et en élève le caractère, c'est le désintéressement du but qu'elle poursuit, et l'union généreuse des sentiments qu'elle suppose. Hier nous ne nous connaissions pas, et tout à coup, sous l'action irrésistible d'une même crise morale, nous nous sommes révélés les uns aux autres comme obéissant aux mêmes besoins de conscience et d'esprit. Qui nous a rapprochés et groupés ? L'idée seule de devoir, à laquelle aucune préoccupation d'intérêt personnel ne s'est associée. Ce devoir, il se résume d'un mot : *c'est de défendre, contre les menaces sourdes de contre-révolution, les principes fondamentaux de la Déclaration des Droits de l'Homme, sur lesquels repose, depuis cent ans, l'unité de la patrie.* Nous avons ressenti le même émoi à la pensée de voir renaître, sous le souffle de haines sauvages, l'ère des guerres religieuses. Nous avons ensemble frémi d'indignation en entendant dans nos rues, et jusque dans le prétoire auguste de la justice, des cris de mort proférés contre certaines catégories de nos concitoyens. *Nous voulons maintenir l'égalité de tous les Français devant la loi, sans distinction d'origine, de classe, de race, de religion, de croyance, comme l'ont voulu nos pères, et nous serrons les rangs autour de la France moderne qu'ils nous ont créée, prêts à combattre*

4° P 298

tout esprit de retour à la France du passé. Nous sommes enfin fidèles à la liberté impartiale et vraie, sans restriction et sans faiblesse, qui a illuminé le monde en 1789, et, la voyant en danger, nous lui apportons nos bonnes volontés impatientes de se dévouer pour elle! »

Puis on procéda à l'examen et à la discussion des statuts, dont l'article essentiel précisait : la Ligue « *fait appel à tous ceux qui, sans distinction de croyance religieuse ou d'opinion politique, veulent une union sincère entre tous les Français et sont convaincus que toutes les formes d'arbitraire et d'intolérance sont une menace de déchirements civils, une menace à la civilisation et au progrès* ».

Tous, nous attendions avec impatience, avec angoisse, que l'on en vînt à l'objet essentiel de nos préoccupations, à l'Affaire; mais, si tous nous étions d'accord sur les principes, certains hésitaient encore à se prononcer sur les faits; le Serupule et la Prudence s'imposaient à nos consciences. C'est qu'en effet le Serupule et la Prudence doivent présider, en toute circonstance, à l'action de la Ligue, qui ne doit, d'autre part reculer devant aucun péril, sauf celui de se tromper, de commettre une erreur. Ainsi s'imposa dès lors à nous la méthode que nous avons, depuis cinquante ans, appliquée à tous les problèmes.

Enfin, les statuts votés, un des plus jeunes, Georges Bourdon, posa la question qui était sur toutes les lèvres : « Est-ce que nous n'allons pas bientôt parler de l'Affaire Dreyfus, ici? »... Georges Bourdon, comme l'a très justement dit Emile Kahn, a « par son talent, par son courage, par sa flamme, galvanisé l'assemblée » (1); ce fut un tonnerre d'applaudissements.

Ainsi nous fûmes jetés dans la grande bataille qui, cinquante ans passés, se continue et s'amplifie.

Georges Bourdon (2) évoquant le souvenir de cette Assemblée du 4 juin 1898, exprime les sentiments qu'il lui inspire — et qui sont les sentiments de tous ceux des fondateurs de notre Ligue qui y étaient et qui survivent :

« ... Il me donne une grande fierté, une fierté qui domine toute mon existence. A mesure que j'approche du terme, si j'essaye de peser les activités diverses qui, avec mon travail professionnel, forment la trame de ma vie, si je m'efforce à dresser un bilan moral, je m'aperçois que, toute modeste qu'elle ait pu être mon action dans l'Affaire et à la Ligue, c'est là que j'ai fait œuvre noble, là que, dans la profondeur de ma conscience, je place en définitive mon suprême orgueil. La période de mon existence où j'ai connu ce qui exalte, c'est celle-là... Sourire qui voudra, il ne m'importe pas... je le dis ici avec gravité, comme une exigence de mon être, pour les miens, pour les amis qui veulent bien m'estimer et m'aimer un peu, pour la foule immense des ligueurs qui ne peuvent imaginer aujourd'hui, j'en ai peur, ce que fut la fraternité mystique des dreyfusards de la grande époque, et aussi pour la bande démoniaque des menteurs et des criminels qui ont failli précipiter notre pays dans l'immonde, pour ceux qui sont morts et pour ceux qui sont vivants, pour ceux qui les suivent et se modèlent sur eux, pour ces immoralistes qui sont les éternels ennemis des hommes, pour ces mauvais Français qui chaque jour trahissent la patrie, pour tous ceux-là vers qui va ma haine et dont aucun, en dépit du temps et des lâches accommodements de la vie, n'a mon pardon. »

Et comme ces paroles de Georges Bourdon s'appliquent au temps présent! Je citerai encore cette pensée de celui qui fut jusqu'à son dernier souffle un des meilleurs et des plus grands d'entre les ligueurs : « L'homme et le citoyen qui porte en son cœur un idéal capable de le conduire à la mort, celui-là peut dire qu'il connaît le bonheur de vivre. »

Un mois plus tard, le 4 juillet 1898, le Comité adressait aux ligueurs un manifeste, dont il convient de rappeler les principaux passages : « Vous vous êtes préoccupés d'assurer le respect des Droits de l'Homme et du Citoyen. A partir de ce jour, toute personne dont la liberté serait menacée ou dont le droit serait violé est assurée de trouver auprès de nous aide et assistance. »

« Nous sommes saisis, dès à présent, de la grave question qui a inspiré à ses fondateurs, l'idée première de notre Ligue. Nous comptons travailler à sa solution dans la mesure de ce que nos moyens d'action pourront nous permettre, c'est-à-dire à l'abri des lois du pays. »

« Le point essentiel par lequel la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789, dont vous avez fait votre charte, s'y trouve engagée, c'est moins le fait d'une condamnation qui est, aux yeux de la plupart d'entre nous, une erreur judiciaire, que l'irrégularité de la procédure qui l'a préparée... »

« L'intérêt de tous les citoyens est engagé à ne jamais accepter, même sous prétexte de raison d'Etat, l'abandon des formes légales qui sont la garantie d'une application prudente de nos lois répressives. L'œuvre de la Justice n'offrirait aucune sécurité, si la violation flagrante des droits de la défense restait sans recours. »

Parlant de l'antisémitisme, le manifeste disait : « Cette poussée d'aveugle fanatisme ajoute au devoir de redresser une injustice, celui, plus grand encore, de sauver l'âme de la France d'un grave péril. »

« L'antisémitisme a pu, à la faveur d'une trop longue impunité pour des menaces ou des provocations, finir par opprimer l'Algérie; il ne faut pas que, s'infiltrant dans la métropole, il arrive à l'égarer à son tour et y détruire peu à peu les principes d'égalité civile et politique qui nous ont ouvert depuis 1789, l'idéal d'humanité dont nous portons la responsabilité dans le monde! L'unité de la Patrie que nous ont léguée nos pères est à ce prix. On ne reconnaîtra plus bientôt la patrie française, si, au lieu d'être des citoyens égaux devant ses lois, nous redevenons, en remontant à plus d'un siècle en arrière, un peuple voué aux préjugés de races, aux haines religieuses et à l'intolérance sectaire. »

« Le condamné de 1894 n'est pas plus juif à nos yeux que tout autre, à sa place, ne serait catholique, protestant ou

(1) Emile KAHN. *Cahiers* 10-15 juillet 1938 : Quarantième anniversaire de la Ligue.

(2) Georges BOURDON, *id. ib.*

philosophe. Nous ne voyons en lui qu'un citoyen dont les droits sont les nôtres et nous repoussons, comme un recul inattendu des idées de liberté, les distinctions de sectes, qu'on prétendait établir en sa personne!

» Ces sentiments de tolérance nous ont sans doute valu d'odieus outrages et peuvent nous en réserver de nouveaux ; mais insensibles à la voix de l'intérêt quand il s'agit de rester d'accord avec nous-mêmes, rien ne saurait nous en détourner.

» Gardons-nous, d'ailleurs, d'exagérer le danger du vent de folie qui vient de passer sur nos têtes. Ayons confiance dans la Raison dont les éclipses ne durent qu'un temps. Soyez sûrs que vous préparez son triomphe en restant, à son service, *la conscience vivante et agissante du pays.* »

Ainsi naquit la Ligue des Droits de l'Homme.

Ceux qui ont participé à sa fondation peuvent en être fiers ; ceux qui survivent peuvent se rendre le témoignage qu'ils sont restés fidèles à leur passé, et dignes de nos héros ; nous continuerons, d'un cœur vaillant, d'un effort inlassable, la tâche qu'ils ont assumée il y a cinquante ans : la réalisation des droits de l'Homme, suivant la méthode instaurée en 1898, pure de tout calcul, exempte de toute crainte.

D^r SICARD DE PLAUZOLE, *Président de la Ligue.*

SOUVENIRS

I

Pour répondre à la demande de mon vieux camarade Emile Kahn, voici quelques lignes au courant de la plume.

1^o Première réunion publique pour la fondation de la Ligue, aux Sociétés savantes ; Trarieux, de Pressensé sont au bureau. Perdu dans la foule, j'écoute avec avidité ; depuis la lettre de Zola, je suis si désireux de m'unir à des citoyens pensant comme moi, pour dénoncer la folle injustice déclenchée par l'Etat-Major contre le capitaine Dreyfus ; le succès me paraît presque impossible ; nous avons contre nous le peuple aussi bien que les puissances politiques et sociales. Mais je voudrais au moins me désolidariser formellement de cette infamie.

J'écoute, et, *in petto*, j'approuve le programme qui nous est proposé. Mais à un moment donné, je demande la parole pour faire remarquer, sur un mode sympathique, que l'organisation en projet va être surtout composée d'intellectuels, et qu'il serait bon d'ouvrir explicitement la porte à la classe ouvrière. Signes d'assentiment au bureau et dans l'assemblée. Je me rassais satisfait. Un peu plus tard, on propose d'élire par acclamation, comme premier Comité, une liste établie par le Bureau ; à mon grand étonnement, mon nom y figure. La liste est élue, naturellement ! et paraît, le lendemain, dans les rares journaux de notre bord ; j'y suis inscrit comme ceci : *Lapicque, ouvrier*. Voilà comment j'ai eu l'honneur de devenir un des fondateurs de la Ligue.

2^o La première manifestation de la Ligue fut une conférence publique de Pressensé sur l'amiral Bing. Cet amiral anglais a été au XVIII^e siècle victime d'une condamnation machinée comme celle d'Alfred Dreyfus. Pressensé raconta, avec un grand succès, l'histoire de façon à faire ressortir implicitement des analogies assez frappantes pour quiconque était au courant de l'affaire Dreyfus, mais le nom de celui-ci n'était pas prononcé.

3^o A la séance du Comité qui suivit, je demandai une propagande directe, fondée sur le bordereau et tout ce que nous savions ; il ne s'agit pas, disais-je, de tenir des réunions édifiantes pour ceux qui pensent comme nous, mais d'éclairer les autres avec autant d'objectivité que possible.

Le Comité s'effraya en pensant aux réactions à prévoir ; je proposai alors de faire en mon nom personnel, avec seulement l'appui financier de la Ligue (location de la salle, affiches, etc.) une conférence publique dans ce sens. Le Comité hésitait encore ; il finit par dire oui à condition que la Ligue ne fût pas ostensiblement en cause. Suivant une expression amusante de Giry, il accepta de constituer une cavalerie cosaque opérant d'une façon autonome en marge de l'armée régulière. Les jeunes Dreyfusards qui, en cette circonstance, marchèrent avec moi furent longtemps appelés Cosaques.

Il semblait probable qu'une telle conférence serait terriblement houleuse et bruyante ; il deviendrait impossible, au milieu des cris et peut-être pire, de faire oralement un exposé clair d'une question délicate. Mais Bernard Lazare venait de publier son album photographique où il reproduisait des lignes, des mots, parfois des lettres extraites du Bordereau, et, côte à côte, d'autres spécimens d'écriture extraits d'écrits authentiques du capitaine Dreyfus. La comparaison est démonstrative : il suffisait de regarder pour se convaincre que le bordereau n'était pas de la main de Dreyfus.

Une méthode de démonstration restait possible à travers n'importe quel vacarme : projeter sur un écran, face au public, une série de pièces avec leurs légendes choisies dans l'album de Bernard Lazare, après avoir assuré à la lanterne et à l'écran une garde du corps inébranlable.

Pour celle-ci, je m'adressai au Parti anarchiste qui me promit cent volontaires disciplinés ; nous convinmes que la moitié d'entre eux formerait une barrière compacte entre le public d'une part, la lanterne et son écran de l'autre ; tandis que l'autre moitié distribuée en petits groupes constituerait des troupes de choc capables d'effectuer des diversions sur l'arrière de l'ennemi montant à l'assaut contre la garde de la lanterne. On avait aussi prévu de projeter, outre les spécimens graphiques servant de base à la démonstration, des portraits d'hommes connus, représentatifs de chacun des deux partis, afin de pouvoir évaluer, suivant les applaudissements ou les huées, les supporters de la Vérité et de la Justice, et ceux de l'Etat-Major.

4° La réunion eut lieu un beau soir, dans une salle de café-concert, rue Monge; elle avait été annoncée par de petites affiches portant en tête le nom d'une société d'éducation populaire imaginée pour la circonstance et comme texte : *Conférence publique sur l'affaire Dreyfus*.

Toute notre belle stratégie fut vaine; la salle comble avant l'heure, ne contenait que des Dreyfusards. J'en fus décontenancé, car, sûr de ne pouvoir parler, je n'avais préparé aucun exposé oral; le défilé des projections et le plus sobre des commentaires suffirent, avec l'enthousiasme sans cesse renouvelé de l'assistance, à remplir la soirée.

Mes souvenirs sur la Ligue des Droits de l'Homme? A distance, sur une période d'un demi siècle, ils sont bien clairsemés; et puis comment les évoquer sans faire intervenir trop obstinément le moi, toujours haïssable?

En tout cas, pour commencer, je me félicite de ce que l'indésirable privilège de l'âge ait ici son bon côté. Je puis rappeler le souvenir toujours vivant en moi de la mémorable séance qui a fondé la Ligue.

C'était à la salle des Sociétés Savantes. Lorsque, bien vite après, je me suis retrouvé dans cette même salle en face du cercueil de Pressensé, il m'a été impossible de ne pas confronter ces deux émotions. Leur opposition semblait se symboliser par l'état du ciel qui, couvert d'épais nuages, n'éclairait la salle que d'une vague demi-lueur en ce jour de deuil. Le soleil entraît à flots le 4 juin 1898.

4 juin 1898! Les temps étaient encore — ou déjà — tragiques. Esterhazy était acquitté, Zola condamné et en exil, Picquart sous le coup de poursuites. Les protecteurs d'Esterhazy triomphaient sur toute la ligne. Mais la réaction de l'opinion éclairée s'était déjà fait sentir énergiquement, avant même le *J'accuse* par les listes de protestations couvertes d'innombrables signatures. Peu d'entre nous, dès ce moment, doutaient du résultat et imaginaient que la victoire du mensonge pût être définitive. Si compromise qu'elle parût être, nous savions bien que la partie était en réalité gagnée et que la condamnation de Zola à 3.000 francs d'amende ne suffirait pas à empêcher sa grande voix d'être entendue.

Mais il y avait autre chose à faire et de ce drame horrible, mais individuel, il fallait tirer la leçon générale. Le mouvement qui devait forcément aboutir à la réhabilitation de l'officier martyr ne devait pas, ne pouvait pas s'arrêter là. Ceux qu'avait rassemblés la révolte commune contre l'iniquité avaient le devoir de rester groupés, organisés en vue d'une tâche permanente, à longue échéance, dont les événements avaient mis la nécessité en pleine lumière.

C'est sous ces auspices que s'ouvrit, en ce clair jour du 4 juin, la séance constitutive de la Ligue à laquelle nous votâmes le nom qu'elle porte encore aujourd'hui. Au fauteuil de la présidence, l'austère et noble figure de Trarieux; je le voyais pour la première fois; je ne devais le revoir

Un seul incident: on cherchait des contradicteurs; à un moment donné, au fond d'une loge, on aperçut une soutane; une clameur s'éleva: « A la tribune, le curé. » Le curé monta à la tribune en souriant; c'était l'abbé Viollet, déjà bien connu comme Dreyfusard. On lui fit fête! Mais pas un antidreyfusard n'était venu, ou n'avait osé se montrer.

Louis LAPICQUE,

*Membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine,
Secrétaire-adjoint de la Ligue
au premier Comité Central.*

I I

qu'une fois encore, à Rennes, en son éloquente et irréfutable démonstration à la barre des témoins.

De ce qui se dit en cette séance, je ne me rappelle que quelques détails: un des assistants — un ironiste, ou un homme désireux de mettre les points sur les i? (mais l'existence seule de la question prouvait à quel degré l'empoisonnement de l'opinion était arrivé) — demanda si les Juifs pouvaient faire partie de la Ligue; ce fut Psichari qui fit la réponse qu'on devine... On tint d'ailleurs à inscrire Mme Psichari sur la liste des fondateurs, afin que la mémoire de Renan fût présente.

Yves Guyot nous parla d'une première initiative prise antérieurement chez nos voisins, la « Personal Rights Association » anglaise; et, quand on demanda si les étrangers pourraient figurer au nombre de nos membres, il rappela que non seulement lui-même comptait parmi ceux de la « Personal Rights », mais qu'il avait pu à plusieurs reprises prendre part aux débats sans que personne lui eût objecté « De quoi vous mêlez-vous? Vous n'êtes pas Anglais » (1).

La jeune Ligue vécut sous les plus incessantes, les plus violentes attaques des journaux réactionnaires: Ligue « si justement impopulaire », disaient-ils, cependant que l'accroissement des effectifs témoignait du contraire. Pendant ce même temps, d'ailleurs, la même presse ne cessait d'appeler les foudres de la Justice sur un mystérieux Syndicat dont on affirmait l'existence occulte. Qu'avait-il donc d'occulte, ce Syndicat: il y en avait un bien visible, dont les statuts, votés dans la séance du 4 juin étaient portés à la connaissance de tous et dont l'adresse était publiquement connue.

(1) Yves Guyot s'était déjà montré, non seulement dans sa déposition au Procès Zola, mais dès le procès de 1894, lorsqu'à la phrase du Colonel Maurel, Président du Conseil de Guerre: « Il y a d'autres intérêts en jeu que ceux de l'accusation et de la défense », il n'avait pas craint d'ajouter, dans le *Siècle*: « et que ceux de la Patrie et de la Justice ».

Une autre voix avait osé, avant même le Conseil de Guerre et dès les premières semaines de l'instruction, s'élever contre le torrent de haine et de partialité qui submergeait tout le pays: c'était celle de l'écrivain Emile Bergerat, dans un courageux et éloquent article intitulé: « Le Droit d'être innocent ». Qu'il me soit permis de rappeler le souvenir de ces deux hommes, les deux seuls, à ma connaissance qui aient à ce moment-là, clamé le langage de l'équité et du bon sens, et même d'exprimer mon regret que la Ligue n'ait pas rendu à Emile Bergerat l'hommage qui lui était dû.

Mes souvenirs me rappellent encore d'autres attaques, lors d'un meeting organisé peu après le second arrêt de la Cour de Cassation et où fut rappelé ce qu'avait été l'activité de la Ligue, « conscience vivante du pays », ce furent les paroles de Pressensé. Un réactionnaire notoire, M. Lasserre, prit alors la parole pour attaquer le verdict de la Cour, commençant en ces termes : « En présence des preuves accumulées contre Dreyfus, il fallait un crime pour l'innocenter. Ce crime, la Cour de Cassation l'a commis... » Le reste de son interventoin se perdit au milieu des huées, ce qui fut profondément regrettable. Si l'auditoire avait observé une attitude plus digne et plus conforme à l'esprit de la Ligue, n'aurait-il pas pu saisir l'occasion, qu'il a laissé perdre, de forcer l'orateur à énumérer les « preuves » dont il parlait ?

J'entendais de temps à autre parler, par mon ami Painlevé, des vues qui s'échangeaient au Comité Central : je me rappelle seulement qu'un jour on protesta contre l'illégalité, le peu de fondement des poursuites intentées à des anarchistes, et qu'un des membres s'effraya à la pensée qu'on paraîtrait « se mettre à la remorque d'incendiaires », à quoi Painlevé répondit : « Une Ligue fondée pour la réhabilitation d'un traître peut bien se mettre à la remorque d'incendiaires ». On voit que s'affrontaient déjà, au Comité, les opinions politiques les plus diverses, quitte à s'opposer, comme ce jour-là, aux préjugés quels qu'ils fussent pour faire triompher la sereine impartialité qui doit être la nôtre.

Personnellement, je fus appelé au Comité en 1909. Ce fut Mathias Morhardt, alors Secrétaire Général, qui m'introduisit : Mathias Morhardt, dont nous admirions la courageuse conduite et dont nous admirons toujours la mémoire, si vifs qu'aient été peu après les conflits d'idées qui se sont élevés entre nous. Mais cette grave crise de conscience n'était pas encore à l'horizon : celle qu'avait traversée la Ligue venait de se terminer à ce moment-là — je parle de celle qu'avait ouverte la grève des postiers.

Après Mathias Morhardt, j'ai vu se succéder, comme Secrétaires Généraux, Pierre Quillard dont la mort nous a trop rapidement privés, puis Guernut dont, au contraire, la solide logique a assaini nos délibérations pendant de longues années. Il a, pendant cette période, vécu ce que je considère comme un des plus beaux jours de la Ligue, la Fondation de la Ligue Internationale des Droits de l'Homme.

Nous tîmes solidement le coup pendant la première guerre mondiale, profondément unanimes sur les principes que devait appliquer et protéger la Ligue. C'est ainsi qu'elle tint, dès 1915, des meetings où elle mit en évidence les buts de guerre que devait s'assigner la France, parmi lesquels figurait en première ligne l'indépendance de la Pologne. Cela n'a pas toujours empêché les réactionnaires polonais de nous poser en ennemis de la Pologne : j'ai eu l'occasion de m'en apercevoir lorsque je me suis élevé contre le *Numerus Clausus* dans les Universités polonaises ; mais la réponse fut facile.

Pourtant, avant même la fin de la guerre n° 1, — dès

1917, je crois — le plus grand problème qui ne cessa de peser sur notre Ligue jusqu'en 1940 commença à se poser. Des cœurs généreux (je me rappelle surtout les interventions de Séverine) nous crièrent que notre rôle était de ne plus accepter la prolongation du massacre et d'intervenir en faveur d'une paix immédiate. La majorité jugea inadmissible leur suggestion, estimant qu'il fallait au contraire tout faire pour que ces cruels sacrifices ne soient pas vains. Dois-je avouer que, rétrospectivement, l'événement leur donne un semblant de raison ? Sommes-nous sûrs que nous aurions repoussé aussi énergiquement une paix de compromis si nous avions pu penser qu'une paix soi-disant définitive était destinée à être sabotée comme l'a été celle de 1919, comme l'est, avant même d'exister, celle qui se prépare en ce moment ?

En tout cas, le mouvement ainsi esquissé allait poursuivre et se faire plus virulent dès la conclusion de la Paix. Par une réaction compréhensible, mais non justifiable, contre la psychose nationaliste, allait se créer une psychose antinationale, celle-ci aussi prête que celle-là aux pires absurdités capables à un point inimaginable de fausser le jugement des meilleurs, que nous eûmes parfois, dans nos discussions, à rappeler aux précautions les plus élémentaires de la méthode historique.

Très vite cette psychose antinationale devait prendre une autre forme et se placer sur un terrain différent, celui du pacifisme intégral, de la paix à tout prix. A l'encontre de ce que les nations ont professé de tout temps, un groupe de nos collègues disait : « Plutôt la servitude que la mort », en fermant les yeux sur ce que pouvait être la servitude nazie. Comme corrolaire, ils répudiaient le vieil adage *Si vis pacem, para bellum*, dont un exemple typique, celui des gaz asphyxiants, a montré, cette fois, qu'il n'était pas aussi périmé qu'on voulait bien le dire. Ces tendances ont été, au Comité, inlassablement et victorieusement combattues. Je voudrais pouvoir en dire autant de l'ensemble des ligueurs où je ne les ai que trop vues à l'œuvre autour de moi, où des motions — comme celles émanant, je le regrette de ma propre section, la quatorzième — ont triomphé. Il est vrai que plusieurs de ceux qui en ont été les promoteurs ou les partisans ont été aujourd'hui écartés de la Ligue, une fois démontré par les faits qu'ils poussaient trop loin leur complaisance pour la servitude.

... Je m'arrête, étant arrivé au déclenchement de la deuxième guerre. Parler des problèmes qui se sont posés depuis ce temps-là ne rentre pas dans mes souvenirs de vieux ligueur. Ce que je tiens à dire, c'est que l'esprit de libéralisme et d'impartialité qui a inspiré ces cinquante ans de vie de la Ligue ne s'est pas perdu et que je le vois gouverner toujours nos délibérations.

Jacques HADAMARD,

Membre de l'Institut,

Professeur honoraire au Collège de France,

Membre du Comité Central.

III

Pour comprendre cet événement important qu'a été la naissance de la Ligue des Droits de l'Homme, le 4 juin 1898, il est indispensable d'essayer de faire revivre l'atmosphère de cette année 1898, dont l'histoire apparaît invraisemblable à ceux qui ne l'ont pas vécue.

En 1897, quelques hommes clairvoyants et courageux ont acquis la certitude que le capitaine Dreyfus a été injustement condamné pour le crime d'Esterhazy. Ils essayent vainement de convaincre le Gouvernement, qui s'obstine à demander, par raison d'Etat, le respect de la chose jugée ; l'opinion publique, déchaînée par la presse, regarde les révisionnistes comme des ennemis de l'armée et de la France à la solde de juifs.

Dès janvier 1898, les événements se précipitent. C'est tout d'abord l'acquiescement triomphal d'Esterhazy, suivi de la lettre de Zola au Président de la République : « J'accuse ». En février, le colonel Picquart est traduit devant un Conseil d'enquête et Zola condamné à un an de prison par la Cour d'Assises de la Seine. Le Président du Conseil, Méline, peut alors déclarer à la tribune de la Chambre qu'il n'y a plus ni procès Esterhazy, ni procès Zola, ni procès Dreyfus. Tous ceux qui ne partageant pas cette opinion officielle sont frappés de sanctions par le Gouvernement ou frappés de coups par la foule. Picquart est mis en réforme. L'avocat Leblois est suspendu par le Conseil de l'Ordre, le professeur à l'école Polytechnique, Grimaux, mis à la retraite, le député Thomson assailli en Algérie à coups de matraque.

Les élections législatives du 8 mai confirment le sentiment général du pays, hostile à la révision du procès Dreyfus et désireux de voir mettre fin à ce qu'il regarde comme une vaine agitation.

Cependant, dans les milieux intellectuels, la vérité se fait jour peu à peu. Ceux qui ont pu suivre le procès Zola sont éclairés par certaines dépositions, malgré la partialité avec laquelle ont été dirigés les débats. C'est au cours du procès Zola que Trarieux, après avoir courageusement déposé, réunit chez lui quelques amis (notamment Emile Duclaux, Louis Havet, Paul Meyer) et leur expose son projet de fonder une Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen ; comme on le sait, c'est le 4 juin que ce projet devait prendre corps. Cependant, les sanctions se multiplient, Joseph Reinach est révoqué de son grade d'officier de réserve, le colonel Picquart est arrêté ; Zola, dont la condamnation avait été annulée pour vice de forme, est poursuivi à nouveau et s'exile en Angleterre ; le suicide du colonel Henry, le 31 août, constituant l'aveu du faux dont il s'est rendu coupable, paraît devoir faire triompher la cause de la vérité, mais l'opinion publique

est dans un tel état de véritable hallucination qu'elle est prête à accepter les explications les plus absurdes.

Maurras imagine la thèse du « faux patriotique » qui tend à faire du colonel Henry un véritable héros, n'hésitant pas à fabriquer un faux pour obtenir une condamnation, car la production d'un document authentique nous aurait conduits à la guerre. Aussi, malgré le faux Henry, malgré le beau livre de Jaurès « Les preuves », l'année 1898 se termine presque aussi mal qu'elle avait commencé. Le colonel Picquart est toujours détenu au Cherche-Midi ; Zola est rayé de la Légion d'honneur, Ernest Lavisse doit démissionner de ses fonctions de directeur d'études à Saint-Cyr ; enfin, le 31 décembre, se fonde, appuyée par une liste impressionnante d'académiciens, la Ligue de la Patrie française, qui s'oppose à la Ligue des Droits de l'Homme. La vérité ne se fera jour que lentement, puisque l'arrêt de révision de la Cour de Cassation sera suivi de la nouvelle condamnation de Dreyfus à Rennes, en septembre 1899. Ni la grâce qui suit cette condamnation, ni l'amnistie de décembre 1900 ne sont des réparations suffisantes, et il faut attendre juillet 1906 pour obtenir l'arrêt de réhabilitation de Dreyfus par la Cour de Cassation, et les lois réintégrant Picquart dans l'armée avec le grade de général, et nommant Dreyfus chef d'escadron.

On voit que la Ligue a choisi, pour se constituer, l'affaire la plus épineuse et la moins populaire parmi toutes celles dont elle aura à s'occuper pendant un demi-siècle. C'est là un bel exemple de courage et un grand enseignement. Des hommes timorés auraient pu penser qu'en associant la cause des Droits de l'Homme à celle d'un officier que les neuf-dixièmes au moins des Français tenaient pour un traître, on risquait de compromettre les Droits de l'Homme dans une fâcheuse aventure. L'événement a donné raison à Trarieux et à ses amis. Après des débuts difficiles, la Ligue a vu son autorité accrue par le succès de sa campagne révisionniste.

Ceux qui croyaient, en 1898, au triomphe de la vérité sur le mensonge passaient pour des utopistes. C'était aussi le cas de ceux qui prédisaient, en 1941, la défaite de l'Allemagne. N'en est-il pas de même aujourd'hui pour ceux qui veulent espérer que les aspirations pacifiques triompheront des forces qui poussent à la guerre ? C'est donc le moment de prendre exemple sur le courage tranquille dont ont fait preuve les fondateurs de la Ligue et les pionniers de la Résistance.

Emile BOREL,
de l'Institut,

membre du Comité Central.

I V

Mes souvenirs sur les débuts de la Ligue ? Des meetings à la fin desquels nous avions des contacts assez rudes avec les bandes de « déceveurs » ou la police ; des manifestations comme celle de Longchamp où le peuple de Paris releva le défi d'un énergumène qui avait frappé le président Loubet, la semaine précédente, aux courses d'Auteuil ; des assemblées générales — il n'y avait pas alors de Congrès — où Ludovic Trarieux, calme et résolu, était entouré d'hommes graves ; des orateurs aux talents divers : Trarieux, dont le discours, composé suivant les règles, était ample, noble et plein de fermeté ; Francis de Pressensé, dont les longues tirades, débitées avec rapidité et sans être appuyées d'aucun geste, démontaient les machinations et dénonçaient implacablement les mensonges de l'adversaire ; Pierre Quillard, au verbe chaud et entraînant ; Mathias Morhardt qui, parlant dans sa barbe, disait d'une voix chantante les vérités les plus dures.

J'avais entendu parler de « l'Affaire » à la table de famille, dès le début de la campagne de revision, et appris à révéler Scheurer-Kestner. Au lycée, où nous étions divisés en deux camps (le nôtre, hélas ! était le moins nombreux), j'avais commencé de comprendre le sens de la bataille qui s'engageait. Les Juifs assaillis, devaient se défendre à la sortie des classes et pendant la récréation : l'Administration, sous le ministère Méline, ne nous protégeait guère. Des professeurs, il est vrai, se rangeaient parmi « les intellectuels » qui avaient signé les listes de protestation de *L'Aurore*. Un incident me revient en mémoire : un jour, en classe de mathématiques, le professeur qui nous avait parlé de Polytechnique, fut violemment interrompu par un élève, mon voisin : « Il en sort des Dreyfus, de l'X », cria-t-il comme un furieux. « C'est pour moi que tu dis cela », lui demandai-je, et, avant qu'il ne m'eût répondu, je lui appliquai deux gifles. On devine le tumulte qui s'en suivit. L'incident n'eut pas de suite pour moi. Notre professeur, Fontené, excellent homme et savant mathématicien, devait être dreyfusard. Quant à mon nationaliste voisin, l'état de l'opinion n'aurait pas permis de le punir.

Nous nous sentions, les jeunes affiliés au « syndicat de trahison », isolés et comme assiégés. Quel soulagement, quel réconfort, quand, en juin 1898, nous apprîmes la fondation de la Ligue ! Et avec quel respect, les rhétoriciens, les philosophes que nous étions, considéraient les grands noms du premier Comité Central : Louis Havet, Charles Seignobos, Paul Meyer, directeur de l'École des Chartes ; Emile Duclaux, directeur de l'Institut Pasteur, le chimiste Grimaux, le docteur Héricourt, le professeur Gley..., j'en passe.

Nous exigeons de nos professeurs qu'ils fussent engagés, comme on dit aujourd'hui. Nous méprisions les prudents qui se piquaient de « ne pas faire de politique », ou, les tièdes. Je dois dire que les meilleurs de nos maîtres, au lycée ou à la Sorbonne, étaient dreyfusards, le plus souvent militants :

Baptiste Jacob, Belot, Gabriel Séailles, Lévy-Bruhl, Durkheim, Lanson. Leur autorité était acruë, du fait qu'au précepte, ils joignaient l'exemple. En même temps que la morale, l'esthétique, la sociologie, l'histoire littéraire, ils enseignaient le civisme. Nous admirions chez eux le savoir, l'originalité, la puissance de pensée, l'art de renouveler les problèmes ou d'approfondir les questions, mais aussi le courage. Entre les étudiants et leurs guides spirituels, qui allaient se retrouver, le soir, aux réunions du Pré-aux-Clercs, de la Salle Sainte-Isaure ou des Sociétés Savantes, il existait plus qu'un lien intellectuel, une complicité de bon aloi.

Des amphithéâtres Richelieu, Descartes, où il était appliqué à l'analyse des systèmes et des textes, l'esprit critique passait à la vie, et l'accusation contre Dreyfus s'écroulait. Les articles de Jaurès dans la *Petite République*, réunis ensuite sous le titre *Les Preuves*, étaient comme l'illustration des cours magistraux. Heureux temps que celui où le journal, comme la Sorbonne, apprenait à raisonner !

Contre l'évidence, les puissances établies et la majeure partie de l'opinion se rebellaient. Pourtant, les dreyfusards — et au premier rang nos maîtres — ne cédaient point. Sous la menace et l'outrage, ils demeuraient impavides. Les révocations de doyens ou de professeurs de Faculté ne les faisaient pas fléchir : ils acceptaient de briser leur carrière plutôt que de s'incliner devant le mensonge. Eux aussi, ils disaient : *E pur si muove !*

L'esprit critique, le culte intransigent de la vérité, l'impérieux besoin de justice, voilà ce que nous ont enseigné les hommes de pensée et d'action qui ont risqué leur liberté et leur vie pour le salut d'un innocent et qui, pour la plupart, se sont retrouvés à la Ligue.

Du même coup, ils nous ont révélé que toute l'œuvre de la Révolution était remise en cause, et ils nous ont fait aimer passionnément la République. Cette passion — qu'on veuille bien m'en croire — ne s'est pas atténuée avec l'âge. Pour tous ceux qui l'ont vécue, et surtout peut-être pour les jeunes, ce fut une période exaltante que celle de « l'Affaire ». Comme l'écrivait magnifiquement notre cher Georges Bourdon, quelques mois avant sa mort, dans les *Cahiers* : « Est-il beaucoup d'hommes qui, préparant le bagage qu'ils emportent de la vie, puissent retenir un émoi de cette qualité ? ».

Cette République, notre génération avait décidé de la servir de toutes ses forces. Pour ma part, je pensai que le journalisme était le meilleur moyen de soutenir sa cause. Quand, au retour d'une manifestation, nous nous retrouvions à *L'Aurore*, je considérais avec respect et un peu de crainte les leaders, et je rêvais de m'asseoir un jour à un bout de table, auprès d'eux. Quel ne fut pas mon bonheur quand, au bout de quelques années, mon ambition fut, partiellement au moins, satisfaite : j'entraî à *L'Aurore* ! Sans doute, ce n'était plus le journal combatif des temps héroïques : Pressensé, Mirbeau, Vaughan et les meilleurs de l'équipe n'y

Jeunesse, jeunesse! Souviens-toi des souffrances que tes pères ont endurées, des terribles batailles où ils ont dû vaincre, pour conquérir la liberté dont tu jouis à cette heure. Si tu te sens indépendante, si tu peux aller et venir à ton gré, dire dans la presse ce que tu penses, avoir une opinion et l'exprimer publiquement, c'est que tes pères ont donné de leur intelligence et de leur sang... Remercie tes pères et ne commets pas le crime d'acclamer le mensonge, de faire campagne avec la force brutale, l'intolérance des fanatiques et la voracité des ambitieux. La dictature est au bout.

Emile ZOLA. Lettre à la Jeunesse, 14 décembre 1897.

écrivait plus. Mais, dans ces bureaux de la rue Montmartre où Zola avait apporté son article révolutionnaire que Clemenceau intitula : *J'accuse*, où tant de numéros avaient été élaborés dans la fièvre, il subsistait quelque chose de l'atmosphère dreyfusarde. J'y rencontraï le lieutenant-colonel Picquart (la réparation n'était pas encore venue pour lui) qui, chaque semaine, ponctuellement, venait apporter son article et s'attardait à conter doucement ses souvenirs aux jeunes rédacteurs, encore frémissants de la bataille à laquelle ils avaient pris une bien modeste part.

Nous avions cru, dans notre candeur, que la victoire de la vérité et de la justice, comme on disait alors, était définitive; que la République, la vraie, avait cause gagnée. L'événement devait bientôt nous decevoir. Le général Mercier que, dans nos manifestations, nous avions voué au baigne, s'asseyait dans un confortable fauteuil du Luxembourg. On amnistiait : les épurations sont toujours incomplètes! Les triblions vaincus se ressaisissaient et certains républicains attifiés leur devenaient indulgents. Plus que jamais la Ligue, présidée par Pressensé, était nécessaire. Elle restait la conscience, et aussi la gardienne de la République.

Le combat reprit et ne cessa plus jusqu'au Six-Février, jusqu'à Munich, jusqu'à l'étranglement de la République par Pétain, Laval et Hitler. Mais qui aurait pu imaginer que l'attentat contre la liberté d'un homme se renouvellerait sous les espèces de la plus sauvage entreprise d'anéantissement de milliers, de centaines de milliers d'hommes? Pourtant, les miliciens qui assassinèrent Victor Basch et tant d'autres innocents, sont de la lignée des brutes qui tentaient de jeter dans le Rhône Pressensé et Quillard. Parmi les hauts dignitaires de Vichy, se trouvaient des souscripteurs au mouvement du faussaire Henry et Maurras passait tout naturellement de l'antidreyfusisme au pétainisme collaborationniste. La réaction, contenue à la fin du siècle dernier, put, de juin 1940 à août 1944, assouvir ses haines grâce à l'appui de la Gestapo et de la puissance nazie. Il lui avait fallu quarante ans et l'ennemi pour prendre sa pleine revanche.

Mais le miracle des années 1897 à 1900 se reproduisit. La tradition républicaine et patriotique des dreyfusards n'était pas morte. Contre l'occupant, contre Vichy, la Résistance s'organisa. Les démocrates, une fois de plus, sauvèrent l'hon-

neur de la France. Les ligueurs, ceux qui se retrouvaient clandestinement chez le docteur Sicard de Plauzoles et ceux qui agissaient en France ou en pays allié, furent parmi les premiers à dire *non* à la lâcheté, à l'imposture, au crième contre la nation et le régime.

La République a été rétablie dans la patrie restaurée. Mais notre République, démocratique, sociale, nous la sentons encore mal assurée. La Ligue est aussi résolue qu'il y a cinquante ans, à la défendre, est-il besoin de l'affirmer? Son expérience l'a rendue attentive et, il me sera permis de le dire, clairvoyance. Ainsi, certains des siens ont pu discerner, avant qu'il ne fût évident, le péril d'un nouveau césarisme. Ainsi, la Ligue a redit avec force qu'elle condamne la raison d'Etat, de quelque prétexte qu'on la pare, et la violence érigée en système politique; qu'elle tient pour criminelle toute atteinte à la liberté de l'individu. L'événement a montré qu'aucune barrière n'arrêtait sa protestation contre le mépris du droit.

J'entends encore Ludovic Trarieux déclarer un soir avec solennité : Nous avons ouvert « les voies à l'organisation de la défense républicaine... Le devoir sera de toujours préférer à ceux qui n'aiment la liberté que pour la forme, à ceux surtout qui la redoutent ou la méprisent, les fidèles disciples de notre inviolable Déclaration des Droits... »

C'est dans la salle où se tient notre Congrès du Cinquantenaire qu'ont été prononcées ces paroles. Elles n'ont jamais cessé de nous inspirer à travers toutes les vicissitudes de l'histoire de ce demi-siècle. Les ligueurs de 1948 ont la fierté de n'avoir pas changé et le ferme propos de ne pas démentir.

Que les niais ou les perfides, qui confondent le renouvellement et le progrès avec l'oubli des principes, raillent notre fidélité, peu nous chaut! Nous savons que, sans liberté, sans égalité, sans justice civile et sociale, sans respect de la vérité, la vie de l'individu est celle de l'esclave et la civilisation n'est que mensonge. C'est précédemment pour sauver les véritables valeurs humaines que la Ligue a été créée. Elle a aujourd'hui le même objet, le même but qu'hier, et, quoi qu'en puissent dire les malveillants, elle n'est pas indigne de ses fondateurs. La pratique, chez elle, n'a pas fait tort à la mystique.

GEORGES GOMBAULT,
Vice-Président de la Ligue.

Au premier Comité Central

par Georges BOURDON (1)

...Grâce à vous, j'ai, une à une, tourné les pages de ce modeste cahier des premiers procès-verbaux du Comité Central, qui est un cahier d'écolier, mais dans lequel se sont déversées les plus hautes consciences d'un temps sur lequel soufflait un vent de crime, et, toute une journée, j'ai remué des papiers où dormait le souvenir d'épisodes inouïs, d'entreprises scélérates, d'attentats abjects, poursuivis, avec une tranquille impudeur, par des militaires goguenards ou des gouvernements sans honneur. Oui, j'ai revu grouiller toute cette pourriture que fut « l'Affaire », et j'ai pu mesurer, à quarante ans de distance, tout ce qu'il fallut de courage, d'audace et de vertu à un Picquart offrant sa vie, à un Scheurer donnant la paix de ses vieux jours, aux combattants bénévoles qui, au prix de leur temps, de leurs travaux, de leur sécurité, de leur vie même, se levèrent soudain, d'un élan, pour balayer de cette putréfaction le sol de la patrie, et aussi tout ce qu'ils dépensèrent de prudence et de lucidité à déjouer les pièges qu'une pègre démoniaque tendait sous chacun de leurs pas. Je les revois, je sens leurs coudes contre les miens, je suis sous la clarté de leurs regards. Me voilà redevenu leur compagnon, modeste et déférent (la déférence alors était la coquetterie des jeunes à l'égard des anciens), mais non moins résolu qu'eux-mêmes. Je suis assis à leur table, à une table funéraire où les morts, hélas ! sont plus nombreux que les vivants, et voilà les propos qui s'échangent, les indignations qui s'entremêlent, sous l'autorité judicieuse et sévère de cet homme noble et grand, de ce citoyen digne d'Athènes que fut Ludovic Trarieux.

En ce temps-là, ni droite, ni gauche, ni majorité, ni minorité, ni intrigues, ni chausse-trappes, ni pensées secrètes, ni rivalités de personnes. Jeunes et anciens, inconnus et personnages célèbres, sans distinction de rang ni de catégorie sociale, discutent librement, et chacun s'incline sans rancœur devant la décision prise. Tous unis, ils n'ont qu'une âme, ne poursuivent qu'un objet, ne forment qu'un être. Quand ils crient « Vérité, Justice », ce ne sont point pour eux des entités mystérieuses et fuyantes, mais des biens précieux et pesants, dont leur félicité est de caresser les contours. L'âme qui les possède, c'est l'âme du justicier ; l'être collectif qu'il sont, c'est le dreyfusard, et, dans ce grand mot que la tourbe galonnée leur a jeté à la face comme un opprobre, ils enferment orgueilleusement toutes les forces morales qui peuvent jeter des hommes au sacrifice pour les grands idéaux.

Courage, audace, oui certes, ce furent les signes de ce dreyfusard aux trente-cinq têtes. Ajoutez-y le scrupule, fleur de la probité, qui s'ajoute à la vertu comme l'attribut qui la parachève et qui apparut souveraine dès cette première séance dont vous désirez que je vous dessine une image.

L'Assemblée générale constitutive s'était tenue aux Sociétés Savantes, le 4 juin 1898, et ce fut au même lieu, mais non plus dans l'amphithéâtre, que se réunit pour la première fois, six jours plus tard, le 10 juin, le Comité Central. C'était le soir, à 8 h. 1/2. Zélateur aussi empressé que surpris, on devine si je fus ponctuel. Jeune homme et portant un bien léger bagage, je m'explique mal l'aventure qui, tout soudain, avait fait de moi, dans le combat immense qui se livrait, le collègue de tant de personnages réputés. Il avait suffi, pour cela, qu'au milieu de la lecture du projet de statuts, dont chaque article était salué par la molle levée de mains indifférentes, j'intervinsse en un discours de trois phrases qui se résumaient en cette interrogation : « Est-ce qu'on ne va pas bientôt parler de Dreyfus ici ? » A cette simple question, qui était sur toutes les lèvres, un tonnerre d'applaudissements avait ébranlé le vieil amphithéâtre, et, à l'improviste, mon nom avait été ajouté par les promoteurs sur la liste qu'ils soumettaient à l'Assemblée. Tel est le hasard qui, après tant d'années enfuies, après tant de tombes refermées, fait de moi le plus ancien des membres du Comité Central. Je ne célerai point que, de ce décanat, j'éprouve la sorte d'amertume qui monte au cœur d'un homme obligé de détourner la tête pour compter les camarades qui ne se relèveront plus. Mais il me donne une grande fierté, une fierté qui domine toute mon existence. A mesure que j'approche du terme, si j'essaie de peser les activités diverses qui, avec mon travail professionnel, forment la trame de ma vie, si je m'efforce de dresser un bilan moral, je m'aperçois que, toute modeste qu'ait pu être mon action dans l'Affaire et à la Ligue, c'est là que j'ai fait œuvre noble, là que, dans la profondeur de ma conscience, je place en définitive mon suprême orgueil.

La période de mon existence où j'ai connu ce qui exalte, c'est celle-là. Si, dans le désert des poussières d'ossements où se traîne ce que nous appelons la vie, une humble parcelle, oubliée par les vents devait marquer le passage de ma frêle personne, c'est celle qui, en ces jours dramatiques, est tombée de ma conscience en action.

Sourire qui voudra, il ne m'importe pas. Je savais qu'il me faudrait le dire un jour, et je le dis ici, avec gravité, comme une exigence de mon être, pour les miens, pour les amis qui

(1) Article publié dans les Cahiers pour le Quarantième anniversaire de la Ligue (10-15 juillet 1938).

veulent bien m'estimer et m'aimer un peu, pour la foule immense des ligueurs qui ne peuvent imaginer aujourd'hui, j'en ai peur, ce que fut la fraternité mystique des dreyfusards de la grande époque, et aussi pour la bande démoniaque des menteurs et des criminels qui ont failli précipiter notre pays dans l'immonde, pour ceux qui sont morts et pour ceux qui sont vivants, pour ceux qui les suivent et se modèlent sur eux, pour ces immoralistes qui sont les éternels ennemis des hommes, pour ces mauvais Français qui, chaque jour, trahissent la patrie, pour tous ceux-là vers qui va ma haine et dont aucun, en dépit du temps et des lâches accommodements de la vie, n'a mon pardon.

Ainsi jeté d'un coup dans la grande bataille, je pousse la porte et j'entre dans une salle étroite et longue, une des salles de conférence des Sociétés Savantes, avec sa chaire professorale, son tableau noir, ses tables d'écoliers disposées pour les auditeurs. Et, redevenus étudiants, nous voilà tous bien sagement assis sur les bancs de bois.

Les hommes qui sont ici, c'est Trarieux, c'est Duclaux, directeur de l'Institut Pasteur; le vieux Ranc, toujours sur la brèche; Francis de Pressensé; Grimaux, professeur à l'École Polytechnique, et qui, pour son courage, sera bientôt révoqué; Ernest Vaughan, qui dirige l'*Aurore*; le sénateur Isaac; Ferdinand Buisson; Joseph Reinach; Louis Havet; Paul Meyer, directeur de l'École des Chartes le biologiste Lapique; Yves Guyot, directeur du *Siècle*; Thadée Natanson; Jean Psichari; Marillier, professeur à l'École des Hautes Études; Mathias Morhardt; le vieil Avronsart, ouvrier tailleur. Je ne puis les nommer tous. Nous étions vingt-huit, et de ces hommes qui étaient, et de loin, mes amis, avec qui j'allais au combat, j'en connaissais quatre.

En un clin d'œil, sans cérémonie ni discours, le bureau est élu: Trarieux, président! Duclaux et Grimaux, vice-présidents! Psichari, qui, huit jours plus tard, cèdera la place à Morhardt, secrétaire général; Lucien Fontaine, trésorier. Mais à peine est-on entré en matière que le scrupule qui, à l'égard des faits comme des personnes, commandait à toutes ces consciences, prend sa place parmi nous.

Yves Guyot, toujours en dépit de l'âge, entreprenant, ardent, énergique, va au cœur du sujet: le premier devoir est d'adresser un manifeste au pays. Trarieux, non moins énergique, mais toujours circonspect, fait: « Un manifeste, oui, mais pas au pays, aux membres de la Ligue. » Trarieux est sénateur, il a été ministre, il connaît l'administration et ses manigances. Son souci premier est que la Ligue puisse vivre. Or, c'est le temps, rappelons-nous, où les associations, qui ne sont que tolérées, sont à la merci du pouvoir, et, peu de semaines plus tard, Brisson, Brisson lui-même, devenu président du Conseil, qui se disait et se croyait des nôtres, levant les bras au ciel et secouant sa barbe, devait nous déclarer avec désespoir que sa toute puissance n'allait pas jusqu'à conférer à la Ligue l'autorisation légale.

Mais que mettre dans ce manifeste?

C'est Yves Guyot qui fonce: « Marchons à fond sur l'Affaire!

» Ne nous arrêtons pas à Paul Viollet, dreyfusard sans peur, et catholique pratiquant, mais pour qui rien n'est plus urgent que de protester contre l'enseignement laïque. Mais après lui, opinant dans le sens d'Yves Guyot, ce sont, dans l'ordre, Pressensé, moi-même, Vaughan, Ranc, le docteur Hervé, Isaac, avec sa moustache blanche et son teint de couleur. Et voici, Ferdinand Buisson. Je le vois debout devant le tableau noir. C'est à cet instant que j'ai connu comment est fait le scrupule. Il porte redingote, barbiche et lorgnon. Il a le teint pâle, l'œil direct et fixe, et pourtant plein de douceur, la voix aigre et prenante, et l'honnêteté rayonne sur son visage, comme un impératif.

Ferdinand Buisson parle. Ce n'est pas un orateur qui développe une harangue préparée, c'est une conscience qui s'interroge et s'étale, une pureté qui appréhende de ne pas rester assez pure. Que sa raison soit profondément troublée, sa présence est faite place l'atteste. Que la condamnation de 94 soit entachée d'illégalités intolérables, la chose lui paraît certaine. Mais l'innocence? La fausseté de l'accusation? Avez-vous une certitude? Qui nous assure que le malheureux qui est là-bas est une victime? Responsabilité redoutable de jeter un pays dans l'agitation et d'y soulever le désordre, s'il doit, au bout de la course, se briser contre un fait brutal, la culpabilité... Et Buisson ne cesse de s'interroger, de se tourner à droite, à gauche, de chercher un appui. « Donnez-moi une certitude, j'irai avec vous jusqu'au bout, jusqu'ou il faudra! »

Cet absolu dont avait soif ce grand honnête homme, nul de nous ne le possédait. Peut-être nous sentions-nous soulevés par une force supérieure, la force irrésistible de la foi, la croyance imposée par l'examen et le rapprochement des faits prouvés, par la scélératesse avérée des principaux accusateurs, mais la foi ne se transmet pas, et nous ne pouvions que demeurer silencieux et émus au spectacle d'une conscience haletante qui se cherchait.

Paul Meyer, Grimaux parlent sur des détails.

Le philosophe Marillier, tirant sa longue barbe, s'abandonne à un discours obscur et pointilleux où il semble, par endroits, rejoindre Buisson. Enfin, Trarieux, en quelques paroles élevées et sages, résume le débat, et, mis à part Paul Viollet, qui boude le Comité de ne point commencer son œuvre par le reniement des lois scolaires de la République, c'est d'un vote unanime qu'il est décidé que le manifeste prendra appui sur l'Affaire.

Buisson fut-il de cette unanimité? S'abstint-il? Je ne saurais le dire, et le procès-verbal ne l'indique pas. Mais dans la semaine qui suivit, il se retirait du Comité, et cette démission atteste que ses scrupules l'avaient emporté. Dès ce moment, pourtant, il était de ceux que la vérité avait marqués, et le moment ne devait pas tarder où sa conscience apaisée allait lui permettre de rejoindre au premier rang la troupe de la revision. Ce fut moins de deux mois après, lors des obsèques du plus cher de ses amis, Félix Pécaut, comme lui grand éducateur, en un discours magnifique d'une in-

comparable noblesse, dans lequel, se libérant et déchirant les derniers voiles, il mettait à nu, avec les accents les plus pathétiques, une conscience qui ne doutait plus.

Le scrupule qui possédait un Buisson travaillait de même tous ces hommes de science, de pensée ou d'action, qui, se donnant au devoir civique et à l'œuvre de justice, entendaient ne laisser échapper aucune parole qui n'eût le plein consentement de leur raison. On le vit bien lors de la seconde séance, qui se tint le 17 juin. Trarieux y apportait le projet de manifeste qu'il avait rédigé, et la question revint ; l'Affaire Dreyfus, oui, mais allait-on s'engager sur l'innocence ou seulement sur l'illégalité ? Finalement la majorité opina pour les deux ; mais, comme on avait souci de ménager les incertains, avec quelle prudence ne s'exprime-t-on pas ! On proteste, mais c'est moins sur « le fait d'une condamnation qui est, aux yeux de la plupart d'entre nous, une erreur judiciaire, que (sur) l'irrégularité de la procédure qui l'a préparée. » Et c'est tout ; il ne sera plus question, dans le reste du document, de l'innocence.

J'évoque ces souvenirs, que l'on n'en doute point, sans le moindre esprit de critique rétrospective, dont j'aurais, d'ailleurs à prendre ma part. Ils permettent, au contraire, de mesurer la salutaire prudence des hommes qui fondèrent la Ligue. De toutes parts, elle le savait, elle allait être guettée. La menace pèserait sur elle en permanence. L'ennemi, ce n'était pas seulement une presse infâme, presque tout entière corrompue, et qui allait, soir et matin, s'évertuer contre elle en aboiements ; c'étaient la police, l'état-major, le parlement, le gouvernement, puis le Palais, les Pouvoirs constitués, et la meute hurlante d'une opinion publique empoisonnée et droguée. Un Brisson, président du Conseil, écrit à un Trarieux, je viens de vous le dire, pour lui refuser la reconnaissance de la Ligue ; mais, de la même plume qu'il a signé cette lettre, le même honnête homme de Brisson, sur l'injonction de son Cavaignac ou de son Zurlinden ou de quelque autre Chanoine manié par un du Paty ou un Judet, ne serait-il pas capable de signer la dissolution ? Ne verions-nous pas, un peu plus tard, les sbires du pouvoir envahir nos bureaux de la rue Jacob pour y perquisitionner, et un juge d'instruction inculper plusieurs membres du bureau, y compris Duclaux ? Vivre d'abord, pense Trarieux, à tout prix durer, ardemment et patiemment recruter, former, encadrer l'armée de la revision, ouvrir les yeux des aveugles, éclairer un peuple enténébré, et, contre les forces coalisées du mensonge et du crime, rassembler une masse civile capable, le moment venu, de faire entendre sa voix. A son gré, la Ligue naissante, flamberge au point et cocarde au chapeau, eût pu romantiquement s'élancer à l'assaut du deuxième bureau ; dans l'instant même, elle eût reçu le coup de grâce et ne s'en fût point relevée. Elle a vécu, elle a agi, et il lui a suffi de vivre pour donner raison aux légalistes contre les romantiques.

Certes, des impatients s'étonnèrent parfois. Lorsque, dès la première séance, Lapieque et moi demandons que, sur

l'heure, on organise partout conférences et réunions : « Patience ! » fait doucement Trarieux. Et comme nous insistons, on nous apaise en nommant une Commission. Au mois de juillet, quand le triste Cavaignac, au lendemain de son fameux discours, pour punir Picquart, le pur, de lui avoir jeté à la face : « Votre preuve est un faux », le pousse en prison et fait illégalement perquisitionner chez lui, nous voilà tous enfiévrés. Quel honnête homme eût pu, ce soir-là, se retenir de crier sa colère et son mépris et de marquer des hommes capables d'une telle ignominie ?

Mais les sages interviennent aussitôt pour prévenir les excès de fièvre généreuse, et l'impassible rédacteur du procès-verbal écrit, d'une plume tranquille : « Le Comité est d'avis qu'il faut se maintenir sur le terrain juridique et que le manifeste doit être très modéré dans la forme. » Pourvue de ces instructions, une commission de rédaction est désignée, qui se compose de Trarieux, Duclaux et Pressensé. Je viens de relire leur texte : il est sévère et fort, il dit quel homme est Picquart, dont la personne commande « l'estime et le respect », il stigmatise les dénis de justice dont celui-ci est victime, il est modéré, en effet, mais énergique et précis, il est parfait, digne de son objet et digne de la Ligue. Une fois de plus, les sages avaient raison.



Ces sages, ne vous y trompez pas, étaient des braves. Quand nous disons qu'ils s'étaient donnés tout entiers, ce n'est point une façon de parler. Ils avaient commencé par faire abnégation de leur travail, de leur repos, de leur foyer : mais ils savaient aussi que leur liberté était menacée, et ils l'avaient mise au jeu ; on pouvait encore leur demander leur vie, ils étaient prêts et ne tremblaient pas.

Car les hommes de la Ligue ont connu des heures tragiques. Comme aujourd'hui, des complots s'organisaient, presque ouvertement, contre la République, avec la complicité avérés de soldats factieux ; comme aujourd'hui, une presse hideuse criait : « Mort à la gueuse ! » Comme aujourd'hui, des bandes de cogneurs, grassement payés, attendaient le signal. On ne parlait pas alors de fascisme, ce mot comique que les républicains auraient mieux fait de laisser au tragique bouffon transalpin qui l'a inventé ; mais on connaissait la dictature et le césarisme, et l'on savait qu'ils étaient aux aguets, dans le secret des casernes et dans l'ombre des sacristies, prêts à bondir sur la République. C'était le temps où Cavaignac, en mal de 2 Décembre, ne craignait pas de soumettre à Brisson un plan de coup d'Etat, avec la liste des centaines de perturbateurs à coffrer en une nuit ; le temps où l'infortuné Brisson, toujours éperdu et pourtant maître du pouvoir, en était réduit à faire dire à l'oreille des personnages les plus menacés, qu'il serait prudent de leur part de ne point coucher trop souvent chez eux, et où l'on pouvait voir, chaque soir, une valise à la main, un Clemenceau, un Pressensé et quelques autres, se

transporter au logis d'un ami ; le temps où un extravagant Déroulède, toujours exalté et toujours ridicule, faisait irruption rue Logelbach, un soir, à l'heure du café et des pantoufles, chez Trarieux, qu'il ne voyait jamais, mais à qui le liait une lointaine parenté, et lui tenait — par chance, en prose — ce langage : « Mon cousin, tout nous sépare, et je suis capable, s'il le faut, de signer demain votre arrêt de mort. Mais, aujourd'hui, le devoir du sang m'oblige à vous avertir que votre liberté est en péril et qu'il serait sage de vous éloigner de votre demeure. Je vous ai prévenu, mon cousin, je vous salue. » Et c'était le temps où des précurseurs du 6 Février fixaient au jour de la rentrée des Chambres, en octobre 1898, le mauvais coup auquel se prépareraient, depuis des mois, la troupe des conjurés pour qui l'affaire Dreyfus n'avait été qu'une occasion ou un prétexte, et qui, réactionnaires de toutes obédiences sortis de leurs réduits, marchant sous la bannière de l'antisémitisme, flanqués, cette fois, d'une masse républicaine en vésanie, avaient cette fortune inouïe, paradoxale, inconcevable, d'avoir été formés, entraînés, grisés, dopés, trompés et dupés par des imposteurs, des malheureux ou des faibles dont la foi républicaine était notoire au point que le régime en avait fait des ministres et des chefs, un Méline, un Billot, un Charles Dupuy, un André Lebou, un Cavaignac, et combien d'autres.

Tel est le climat qui, à l'automne de 98, fut celui de la Ligue. Le 19 octobre, le Comité Central est réuni. Les âmes sont inquiètes, mais les courages affermis. Vaughan déclare qu'il est urgent de convoquer l'Assemblée générale et d'organiser la défense contre le coup d'Etat qui s'annonce. Chacun dit son mot. Les têtes sont chaudes, les paroles ardentes. Hervé, de sa voix calme et appuyée, ramène le débat qui s'égaïlle et fait : « Préparons-nous à résister au coup d'Etat qui peut se produire. » Hervé ? Le docteur Hervé ! J'en appelle aux anciens qui l'ont connu, ce Lorrain fort et froid était-il de ces imaginatifs ou de ces impulsifs qui se laissent aller aux entraînements verbaux ? Et quel témoignage pour la postérité qu'une telle parole dans sa bouche ! Mais voici les paroles décisives, qui attesteront à la fois l'alarme des républicains et leur résolution.

Il fallait bien « faire quelque chose », avait dit Jean Psichari. On nomma une commission chargée de suivre les événements et de prendre d'urgence les mesures qu'elle jugerait utiles. C'est ainsi que, cinq jours plus tard, le 24 octobre, Trarieux, Vaughan, Pressensé, Reinach, Hervé, agissant par délégation du Comité Central, firent afficher sur les murs de Paris une proclamation dans laquelle, repoussant la violence, la Ligue se déclarait fidèle à la légalité et confiante dans le verdict suprême de la Cour de Cassation, enfin saisie de la revision. Du même coup, elle posait nettement le débat « entre le césarisme et la République, entre le régime du droit et celui de l'arbitraire ». Mais ayant fait profession de son légalisme et de son respect du pouvoir et de l'ordre, elle s'écriait qu'il ne fallait pas se méprendre sur sa volonté

de défendre la République contre « la tourbe césarienne », et elle ajoutait :

« Que si les nuages amoncelés à l'horizon venaient à crever ; que si les menaces des chefs de bandes antisémites et nationalistes se réalisaient jamais ; que s'il se trouvait, où que ce fût, des complices pour prêter les mains à un crime de lèse-patrie, on verrait alors que le respect de la légalité est la meilleure préparation à la défense du droit ; que, sous la redingote comme sous la blouse, il bat des cœurs résolus, des cœurs d'hommes prêts à faire leur devoir, tout leur devoir, et à sacrifier au besoin leur vie pour la liberté, la justice et la vérité. »

Vous me direz que ces redingotes et ces blouses ont un parfum de 48, que ces cœurs prêts à faire leur devoir sentent leur Baudin mourant sur la barricade pour 25 francs. Et après ? N'est pas quarante-huitard qui veut. Et les hommes qui rédigeaient cette déclaration, ceux qui la contresignèrent étaient bons payeurs : j'atteste, pour avoir été leur compagnon, qu'il en était pas un parmi eux qui ne fût prêt à la parapher, à côté de l'encre de sa plume, du sang de son corps. L'homme et le citoyen qui porte en son cœur un idéal capable de le conduire à la mort, celui-là peut dire qu'il connaît le bonheur de vivre.

**

La minute la plus poignante de l'histoire de la Ligue, l'instant auguste et pathétique de sa vie quarantenaire, c'est celui que je vais dire.

Le 3 juin 1899 était un jour habituel de séance, et nous n'avions pas prévu qu'il dût devenir historique. Lorsque, le soir, à huit heures et demie, j'arrivai au numéro 1 de la rue Jacob, je trouvai la rue occupée par une foule grondante de cent cinquante ou deux cents individus, et je me hâtai de me faire ouvrir la porte cochère dans la crainte d'être empêché d'entrer. C'est que, dans l'après-midi même, s'était produit un immense événement. Toutes Chambres réunies, la Cour de Cassation, en conclusion d'une laborieuse et lumineuse enquête, avait rendu son arrêt, qui cassait le jugement de 1894 et renvoyait l'affaire devant le Conseil de guerre de Rennes. Peut-on se représenter aujourd'hui ce que fut pour nous cette journée triomphale ? Depuis une année, heure par heure, la Ligue se battait pour la vérité ; certains d'entre nous, depuis vingt et un mois, hantés par la crainte, puis la certitude de l'erreur judiciaire, le cœur et l'esprit tendus vers la lointaine agonie du supplicié, tous travaux arrêtés, toute existence normale suspendue, portaient en eux l'Affaire comme un fantôme. Et voilà que le soleil chassait la nuit ! La vérité resplendissait ! Le mensonge démasqué, les crimes flétris, l'innocence reconnue, que souhaiter au-delà ? Demain, c'était Dreyfus ramené en France sur un navire rapide, les haines qui tombent, des juges militaires empressés à proclamer l'erreur, l'opinion reconquise, la France redevenue elle-même !... Les

innocents, hélas ! ce n'était pas lui seulement, c'étaient nous, car on ne sait que trop ce qu'il advint. Mais il est aisé de deviner dans quelle allégresse joyeuse nous vécûmes ce soir-là, et de quelle fierté se trouvèrent gonflés des cœurs d'hommes conscients d'avoir bien fait leur travail.

Visages radieux, mains fraternelles, nous fûmes vingt et un assis autour de la table, dans la modeste salle de nos séances. Autour de Trarieux, qui préside, voici les bons combattants : Louis Havet, Pressensé, Paul Reclus, Lucien Herr, le professeur Richet, Ary Renan, Morhardt, Reinach, Hervé, Seignobos, Lapique, Gabriel Séailles, Giry, Paul Meyer...

Trarieux tient en ses deux mains l'arrêt, et nos yeux le regardent, comme s'il était Moïse descendant du Sinaï porteur des Tables de la Loi. Le journal *Le Temps* publiait alors, sur un petit format, une feuille de quatre pages, qui paraissait avant le dîner, sous le titre de *Le Petit Temps*. Il avait publié le texte libérateur, et je ne sais par quel sortilège Morhardt avait pu, en si peu d'instants, le faire mettre sous verre et encadrer de quatre lames de bois. Ce cadre modeste, ce texte illustre, nos amis peuvent le voir encore à la Ligue, suspendu entre les deux fenêtres du cabinet de travail d'Emile Kahn, où je ne le regarde jamais sans émoi. C'est bien lui, tel qu'il nous apparut en ce soir du 3 juin, tel que le tenait Trarieux, les yeux mouillés, entre ses mains tremblantes.

— Mes amis, fit-il, nous vivons un grand jour. Soyons heureux. Regardons-nous les uns les autres avec fierté. Mais

que cette joie qui nous inonde nous soit aussi un enseignement. Quand nous avons répondu à l'appel de nos consciences, nous venions de tous les partis, et, fraternellement unis dans la bataille de la vérité et de la justice, nul de nous, cependant, n'a jamais eu le sentiment qu'il eût de concessions à faire à ses compagnons ni à en recevoir. C'est que nous portions en nous un idéal supérieur aux contingences des partis. Sans doute, demain, retournerons-nous à nos origines, sans doute demain la politique nous ressaisira-t-elle. Ce que je vous demande, mes amis, c'est de ne jamais oublier cette grande journée et, quoi qu'il puisse advenir de nous, de demeurer unis jusqu'à la mort. Sur cette page glorieuse et réparatrice, que je place au milieu de nous, étendons nos mains et disons : « Je le jure. »

Alors vingt et une mains se posèrent sur le cadre de bois, vingt et une bouches prononcèrent : « Je le jure. » Je n'ai pas fait le compte des larmes qui tombèrent sur le bois de la table. Il y eut un silence. La voix raffermie de Trarieux s'éleva de nouveau. La séance continua... Grand moment. Minute simple et sans pareille. Souvenir imprescriptible. Epanouissement de l'âme et du cœur. Plénitude du contentement de la conscience. Privilège sacré. Est-il beaucoup d'hommes qui, préparant le bagage qu'ils emportent de la vie, puissent retenir un émoi de cette qualité ?

Et bien ! la Ligue des Droits de l'Homme, c'est cela. Trois juin mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Trois ligueurs exaltent la Ligue

Anatole FRANCE (1)

Il m'est doux de me voir reçu si affectueusement par les membres de cette Ligue à laquelle j'appartiens depuis sa fondation et que j'ai vue, pendant vingt-trois ans, fidèle à ses résolutions, constante dans sa foi. Depuis vingt-trois ans, la Ligue des Droits de l'Homme s'applique à réaliser l'esprit républicain en France et à protéger toute personne dont la liberté est menacée, dont les droits sont violés. Un grand prédécesseur de Ferdinand Buisson, Francis de Pressensé, a dit de notre Ligue qu'elle était un « commencement d'organisation de la conscience française ». Et elle a mérité cette magnifique louange.

Oui, Messieurs, vous avez assumé la charge de défendre les droits inscrits dans les deux déclarations de 1789 et 1793 : liberté de conscience, de presse, de réunion, de travail, souveraineté nationale, liberté individuelle, résistance à l'oppression.

Chaque fois que l'un de ces droits est menacé ou violé dans la personne d'un individu ou d'un groupe, vous pro-

testez, vous intervenez auprès des Pouvoirs publics et du Parlement, auprès de l'opinion et vous vous efforcez de prévenir l'iniquité imminente ou de réparer l'iniquité commise.

Ce n'est pas tout. A vos yeux, comme aux yeux des hommes de 89, les nations sont, au même titre que les individus, des personnes humaines, et, comme toute personne humaine, chacune d'elles a des droits dont le respect s'impose à toutes les autres. C'est pourquoi dès les premiers jours de la guerre, vous avez défendu publiquement les droits de la Pologne à une pleine indépendance, ceux de la Tchécoslovaquie et ceux de la Yougoslavie, et vous avez, de même, accueilli les justes plaintes de l'Irlande, de l'Égypte, de l'Albanie, des Annamites, des indigènes de l'Afrique du Nord.

Vous intervenez pour l'indépendance des peuples opprimés et vous intervenez en même temps, en faveur d'un pau-

(1) Allocution prononcée au Banquet offert par les membres du Comité Central à leur collègue Anatole France, prix Nobel (1922).

vre homme à qui on a fait tort, d'un cheminot déplacé sans motif, d'un facteur des postes injustement disgracié, ou d'une veuve de guerre qui n'a pu toucher l'allocation qui lui est due. Ainsi, vous allez du cèdre à l'hysope, vous efforçant d'apporter partout la justice.

Il me serait agréable de mentionner les nombreuses victoires remportées par notre Ligue sur l'erreur ou l'iniquité. Mais il est plus à-propos et plus utile, peut-être, de rappeler les affaires qui n'ont pas trouvé leur solution et exigent encore, pour être menées à bien, de rudes efforts. C'est ainsi que la Ligue est loin d'avoir obtenu toutes les réparations dues aux victimes innocentes des conseils de guerre. Elle tient pour rien ce qu'elle a fait, et ne s'arrêtera, malgré l'énormité de la tâche, que quand tout assassinat légal commis à l'armée sera puni, et lorsque le retour de pareilles atrocités sera devenu impossible par la révision des Codes militaires et la suppression des conseils de guerre.

...La Ligue des Droits de l'Homme, qui poursuit partout l'injustice et la violence, s'attaque à la guerre comme un monstre gros de tous les crimes. Aussi voit-elle avec peine que l'esprit de guerre survit à la guerre. L'Etat s'inspire de cet esprit dans la conduite des affaires; nos méthodes diplomatiques n'ont pas changé depuis 1918. C'est toujours le secret du prince.

Il enveloppe aujourd'hui notre politique extérieure de plus de nuages que jamais, ce qui cause aux esprits curieux de vives inquiétudes. Mais ils sont en petit nombre, et tout le pays va docilement où on le mène. Il n'est averti de rien. La grande presse, aujourd'hui comme au temps où l'ennemi occupait une partie de notre territoire, va chercher au ministère le communiqué du jour, et soumet ses feuilles au visa de la censure. Une Chambre inintelligente laisse le Gouvernement poursuivre, sans guide et sans appui, sa politique de force! Et elle est parfois bien faible, cette force! Nous l'avons vu, le Gouvernement, exercer sa furieuse impuissance contre la Russie des Soviets. Et nous le regardons maintenant avec stupeur inquiéter tous ses alliés par un

vain étalage de sa puissance militaire. Quelle folie! Quel aveuglement!

La force n'obtient rien quand elle s'exerce à l'encontre de la nature des choses. Nous ne sommes plus au temps des victoires dorées. La dernière guerre a épuisé l'Europe. Elle a élevé, sur la ruine des Etats, des fortunes privées, qui, déjà, commencent à s'abîmer dans l'effondrement de la fortune publique. Et l'on peut se demander, avec mes amis socialistes et communistes, si ce n'est pas la fin du régime capitaliste qui vient. L'histoire nous montre la guerre faisant d'aussi étonnantes destructions.

Aujourd'hui que les nations sont unies les unes aux autres par des liens qu'on ne peut rompre sans les affaiblir ou les tuer, et qu'une commune source de vie circule dans leurs organes; aujourd'hui que les Etats-Unis d'Europe, en dépit des résistances, des soupçons et des haines, sont, à notre insu, par l'effet d'une civilisation enveloppante, plus qu'à demi formés; aujourd'hui que, selon une expression qui ne m'appartient pas, toute guerre est une guerre civile, aujourd'hui que tel est le sort des armes que les vainqueurs ne se distinguent pas des vaincus, réparons ensemble nos ruines et, s'il est possible, prenons pitié de notre commune faiblesse.

Jusqu'ici, nous n'avons pas su faire la paix. C'est un art difficile, mais nécessaire, aussi nécessaire à nous qu'aux autres peuples. Sa pratique, pour la masse des hommes, comporte de grands sacrifices aux sentiments les plus naturels et qui semblent les plus légitimes. Mais il faut s'appliquer à cet art nécessaire. Il faut refaire une Europe. Il y va de notre vie.

**

...Par pitié! si nous aimons la gloire, si nous voulons être la première nation du monde, que ce soit par la raison, par la sagesse, par une juste intelligence de ce qui est possible et de ce qui est bon, par un regard tranquille qui embrasse le genre humain, enfin, selon la belle parole de Goethe, soyons bons Européens!

Léon BLUM (1)

La Ligue! J'ai été un membre bien peu assidu de son Comité Central! Mais, en revanche, je dois être aujourd'hui, avec Victor Basch, avec Georges Bourdon, Ferdinand Hérold et quelques autres, un de ses doyens. Je ne suis pas absolument sûr d'avoir figuré sur la première liste. Je le crois, mais je n'oserais pas m'en targuer. En tout cas, je suis du premier mois, je suis de la première levée. La Ligue!... l'Affaire!... Trop d'images inoubliables tourbillonnent à la fois devant mes yeux. Une fois qu'on l'a évoqué, on ne parvient plus à chasser ce passé tenace. Et tout l'effort que je voudrais faire aujourd'hui, en peu de paroles, c'est de montrer comment, en dépit des premières apparences, l'action présente de la Ligue continue logiquement le passé.

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen énonce un certain nombre de modes de la liberté personnelle pour en faire à la fois le principe et la limite de la Souveraineté de l'Etat. Son objet est de rendre impossible toute tyrannie, d'interdire l'oppression de l'individu par les détenteurs du pouvoir. La Ligue, fidèle à son nom, a été fondée par protestation contre une iniquité individuelle, contre l'oppression d'un homme couvert par la soi-disant raison d'Etat, contre une violation de la loi commise au détriment d'un citoyen. Elle s'est donnée pour tâche, des années durant, de protéger l'individu pris comme unité humaine ou comme

(1) Extraits du discours prononcé par Léon Blum, vice-président du Conseil, au Banquet de Tours (18 juillet 1937).

unité civique, contre l'illégalité, contre l'arbitraire, contre les abus du pouvoir — abus qu'explique le plus souvent la permanence, à travers les institutions républicaines, du vieil esprit absolutiste ou césarien. Chaque fois qu'une lésion du droit individuel lui était signalée, la Ligue étudiait le cas, et prenait fait et cause pour le droit lésé. Elle exigeait et, le plus souvent, elle obtenait réparation.

L'Etat, comme la création, est, « une grande roue qui ne peut se mouvoir sans écraser quelqu'un ». La Ligue se dressait devant l'Etat, devant son administration, devant ses tribunaux, comme le tuteur naturel de ses victimes. Forte de l'autorité morale de ses créateurs et de ses chefs, de la science de ses conseils, du nombre croissant de ses membres, elle avait fini par remplir un office presque constitutionnel de contentieux humain et civique : l'appel de la Ligue avait remplacé le placet au Roi ou la pétition aux Chambres.

Voilà ce qu'était la Ligue à sa fondation. Voilà ce qu'elle fut presque exclusivement durant la première période de son existence. Evoquons maintenant le rôle qu'elle prit, il y a deux ans, dans la vie publique de notre pays. Depuis le 6 et le 12 février 1934, depuis qu'une entreprise formée contre les institutions républicaines s'était vu barrer la route par un sursaut spontané du peuple français, on avait senti la nécessité de rassembler en un seul faisceau, de grouper sur un seul front tous les partis politiques, toutes les organisations qui avaient lutté ensemble et qui affirmaient leur volonté de lutter ensemble pour la liberté. La Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen fut l'élément central, et dans bien des cas l'élément moteur de ce Rassemblement populaire. Sa maison fut le lieu de réunion du Comité national du Rassemblement. Son président en fut le Président, son secrétaire général en fut le Secrétaire. C'est autour d'elle que s'ordonnèrent et s'agglomérèrent les partis politiques — même ceux qui liaient déjà entre eux un pacte particulier d'unité d'action. Elle tint un rôle prépondérant dans l'organisation des grandes manifestations publiques, comme celle du 14 juillet 1935 où le Rassemblement populaire publia sa devise et prononça son serment. Puis, comme on se trouvait à la veille d'élections générales auxquelles tout le monde attribuait d'avance un rôle décisif, comme il s'agissait d'assurer tout à la fois la victoire électorale et son exploitation parlementaire, la Ligue assumait la direction du travail difficile qui aboutit au programme commun du Rassemblement.

*
**

Elle eut ainsi la plus grande part dans l'élaboration du texte qui devait servir à discriminer tour à tour, vis-à-vis des masses populaires, les candidats, les élus et les gouvernements et qui, par là même introduisait dans l'action publique un principe de stabilité, de continuité et de sincérité. Dans la phase la plus récente de notre histoire, tel a été, tel est encore son rôle historique.

Manquait-elle ainsi de conséquence avec elle-même ? Il se peut — je n'en sais rien — qu'on lui en ait fait le repro-

che. Peut-être lui a-t-on dit : « Ce n'est pas votre rôle... Vous avez été créée pour prévenir les violations du droit personnel ou pour en obtenir la réparation, pour défendre tel ou tel homme nommément désigné contre l'erreur judiciaire, tel ou tel citoyen contre l'arbitraire de l'administration... Vous ne faites plus cela. Vous faites de la politique, *vous vous jetez dans la lutte politique*, ou même dans la lutte électorale, contrairement à vos principes en rupture avec votre passé... » Je ne suis pas bien sûr qu'à aucune époque passée de son existence, même quand elle s'enfermait le plus strictement dans la notion la plus limitée de son rôle, la Ligue ait pu s'abstenir de toute activité publique. Ne se garde pas de la politique qui veut, et l'on fait souvent de la politique sans le savoir. Les intentions ou les incidences d'un acte non politique sont souvent politiques et, l'on pourrait presque dire de la politique ce qu'un philosophe illustre a dit de la philosophie : que l'on en fasse ou que l'on n'en fasse pas, en fin de compte, on en fait toujours. Mais admettons qu'il se soit produit un changement. C'est par ce changement que la Ligue restait constante avec elle-même, restait fidèle à sa tradition.

Comment, en effet, la Ligue aurait-elle pu demeurer neutre dans un conflit politique où se trouvaient remis en cause les droits individuels, les droits humains et civiques qu'elle avait pour mission de protéger ?

Les droits de la personne limitent la souveraineté de l'Etat républicain, mais les institutions républicaines sont la suprême garantie des droits de la personne. Si une entreprise antidémocratique, contre-révolutionnaire avait détruit les institutions républicaines ou les avait vidées de leur substance, que serait-il resté des droits de la personne, des Droits de l'Homme et du Citoyen ? Regardons autour de nous, et cherchons ce qu'il en reste dans les pays où l'autocratie totalitaire a triomphé de la démocratie. Là où il n'y a plus d'institutions libres pour la collectivité, il n'y a plus de droits personnels pour l'individu. La Ligue, fondée pour défendre les droits de la personne, devait donc se porter à la défense des libertés collectives qui en sont la condition. C'est en hésitant à se jeter dans la lice qu'elle aurait manqué à sa mission, qu'elle aurait trahi la pensée de ses fondateurs et de ses chefs. Après avoir, tant d'années durant, travaillé à réparer les erreurs ou à combler les lacunes que faisait apparaître, au détriment de l'individu, le jeu du gouvernement démocratique, les circonstances l'appelaient à une tâche plus ample, plus difficile, mais identique dans son essence : défendre les principes mêmes, l'existence même de la démocratie menacée par une régression soudaine et presque incompréhensible de la pensée humaine. Or, la bataille, pour ou contre les principes de la démocratie, pour ou contre l'existence de la démocratie, se livrait aussi sur le terrain politique, sur le terrain électoral. Les formes de son action étaient imposées à la Ligue par les caractères de la lutte.

Mais voici ce qui la distingue, voici ce qui la rend dou-

blement constante avec elle-même, doublement fidèle à l'esprit de ses fondateurs et de ses chefs. Elle a accepté toutes les conditions de la lutte. Elle y est entrée avec une décision entière. Elle peut revendiquer sa large part dans la victoire commune. Mais nul n'oserait prétendre qu'elle y ait cherché le moindre avantage ou qu'elle en ait tiré le moindre profit. Elle a combattu pour les principes et les institutions qui garantissent les droits personnels dont elle a pris charge, mais elle n'a tenu compte d'aucune sorte d'intérêts personnels quels qu'ils fussent. Elle a pratiqué et propagé autour d'elle un désintéressement absolu.

Elle a dessiné les cadres de la lutte électorale, mais elle n'a pas eu de candidats, elle n'a pas délivré d'estampilles. Elle a servi d'instrument et parfois d'arbitre pour l'entente entre les différents partis, mais vis-à-vis de chacun d'eux elle est demeurée également proche et également distante. Elle a fait de la politique, mais — dans tous les sens de l'épithète — de la politique pure.

Je suis convaincu que son intervention et son exemple exerceront l'influence la plus salutaire sur le développement de la vie politique de notre pays. Je me rappelle avoir rappelé un jour — c'était peut-être dans un discours prononcé

devant le Sénat — ce passage de la « République » où Platon traite de la désignation des magistrats. Comme, dans la Cité platonicienne, tous les citoyens sont exempts d'ambition, de vanité, de cupidité, le pouvoir n'offre d'attrait pour personne ; on n'en peut sentir que la charge et le tourment. Nul ne recherche donc le pouvoir, nul ne l'accepterait même de son gré, et comme il ne peut vaquer cependant, l'Assemblée du peuple y pourvoit au moyen d'une condamnation prononcée contre les plus aptes. Le peuple français n'a pas précisément entendu décerner une condamnation contre les hommes qu'il désignait pour siéger au Parlement et pour occuper le pouvoir. Mais je suis bien sûr qu'au cours des élections de l'an dernier, en même temps qu'il signifiait sa volonté de liberté, de justice et de paix, il exprimait son vœu ardent pour une politique purifiée, débarrassée de l'intrigue professionnelle, purgée de l'accointance des intérêts. L'influence de la Ligue est sensible dans ces manifestations du Rassemblement populaire répercutées sur la vie publique. En cela encore, la Ligue est fidèle à l'esprit de ses fondateurs et de ses chefs qui furent des moralistes de la politique ; des hommes qui voulaient fonder toute action politique sur une action généreuse et sévère de la moralité...

Victor BASCH (1)

... Sans doute, j'avais été élevé... dans le culte et dans la religion de la démocratie. J'étais fervemment républicain, et j'avais essuyé la première bordée de sifflets de ma vie pour avoir invectivé contre le général Boulanger paradant sous les fenêtres de ma demeure rennaise. Je n'étais pas sans avoir quelque curiosité de la politique étrangère à l'étude de laquelle mon père avait consacré sa vie. Mais, au fond, tout ce qui n'était pas verbe, forme, idée pure, ne me passionnait pas. Je n'appartenais à aucun parti. Je n'avais jamais jusque-là — je m'en suis accusé bien des fois — parlé vraiment avec un ouvrier. Je me contentais, en fait d'activité politique, de lire tous les jours *Le Temps*, comme continuant à le lire tous les jours tous les universitaires, et encore n'en lisais-je avec un vrai intérêt que les feuilletons dramatiques de Sarcey, et musicaux de J. Weber, et les articles littéraires, me défiant déjà de l'impartialité de ses informations.

Et voici que, passant à Paris, en octobre 1897, j'entendis, pour la première fois, affirmer que le capitaine Dreyfus, que je ne connaissais pas et dont j'avais suivi le procès sans aucune passion, avait été condamné illégalement et injustement. Je venais, à ce moment, de soutenir mes thèses, j'avais quelques loisirs et je les consacrai à étudier « l'Affaire » comme l'étudièrent à ce moment, tant d'intellectuels, en toute objectivité scientifique. Et, au bout de mon étude, j'avais acquis la conviction qu'Alfred Dreyfus était innocent.

Il se produisit alors en moi un phénomène étrange. Moi qui, jusqu'alors, n'avait, à proprement parlé, éprouvé aucun sentiment social, qui n'avais vécu que pour moi-même, pour

mon enrichissement intérieur, pour ma science, pour mon enseignement, pour mes livres et pour ma famille, qui était moi encore, je me sentis transformé. A me dire que, là-bas, agonisait dans les fers, sous « la double boucle », un innocent, j'ai senti comme une brûlure qui me dévorait tout entier. Il me devenait impossible de me livrer à mes occupations habituelles. La science, la poésie, l'art, certes ! Mais l'innocent qui, dans son île maudite, se mourait, dans la honte et le désespoir ! Comment vivre avec la conscience de cette monstrueuse iniquité ? N'était-ce pas en être complice que de ne pas consacrer ce que j'avais en moi d'énergie, d'intelligence, de force de propagande, au sauvetage de l'homme de la douleur ? Et n'avais-je pas le devoir de sacrifier à cette tâche tout ce qui m'était cher, ma tranquillité, celle des miens, ma situation et jusqu'à ma vie elle-même ?

C'est ainsi qu'à partir de 1898, je vécus comme une vie nouvelle. Je fondai, avec quelques amis, la section rennaise de la Ligue des Droits de l'Homme. Je fus, avant, pendant et après le procès de Rennes, en butte à des attaques, à des outrages, à des menaces et des voies de fait qui me sont un titre de fierté. J'adhérai, sous l'influence de Jaurès que ma maison eut la joie d'abriter pendant les tragiques semaines du procès, au parti socialiste. Je fis de mon existence deux parts : l'une consacrée à ma fonction et à mes travaux, et l'autre à la propagande. J'ai parcouru, de part en part, la Bretagne et j'ai aidé à planter avec des camarades dont

(1) Discours prononcé par Victor Basch au Banquet d'Amiens (16 juillet 1933) pour le soixante-dixième anniversaire de sa naissance.

Agir en juge...

« ... Il n'est pas possible qu'en descendant en vous, vous ne compreniez point l'importance de la règle tutélaire édictée par la loi elle-même, et d'après laquelle un prévenu ne doit jamais être jugé sur des chefs d'accusation ou sur des documents qu'on ne lui a pas fait connaître. Il n'y a pas, en effet, de jugement réel sans défense, et il n'y a pas de défense quand on ignore ce dont on est accusé. Veuillez donc songer au danger effroyable d'un simulacre de révision comme celui auquel vous avez pris part le jour où, du haut de la tribune, on vous a entendu reviser, à votre manière, la condamnation de Dreyfus. Ce n'est sur aucun des faits qui avaient pu lui être reprochés que vous vous êtes fondé pour le déclarer coupable, et vous n'avez affirmé la légitimité de sa peine que sur le témoignage de documents dont il n'a jamais entendu parler. **Mais sachiez-vous ce qu'il eût pu vous dire si vous l'eussiez appelé à vous répondre? Etes-vous sûr qu'il n'eût pas d'un mot détruit tous vos arguments s'il eut été admis à en discuter la valeur?** Pouvez-vous affirmer que les documents dont vous avez triomphé contre lui en son absence, il ne les eût pas, présent, écartés du débat et en démontrant après contrôle, la complète inapplicabilité? **Non seulement**, en l'exécutant comme vous l'avez fait, **vous usurpiez un pouvoir qui ne vous appartient pas, car vous n'êtes point juge, mais vous n'agissiez pas en juge, car sans entendre on n'a pas le droit de juger.** »

Ludovic TRARIEUX. Lettre ouverte à Cavaignac (20 août 1898).

beaucoup ne sont plus, sur cette terre dure, l'arbre de la démocratie. J'étais en proie à cette *justicie* aiguë qui est la caractéristique du ligueur ; à la manie de ne pouvoir supporter que, quelque part dans le monde, il y eût des hommes, à quelque nation, à quelque race, à quelque religion qu'ils appartinssent, qui étaient victimes d'actes illégaux et arbitraires que, dans un coin quelconque du globe, il y eût des peuples, victimes de l'oppression. Manie non exempte de présomption, puisque, sans que personne ne nous en ait donné le mandat, nous nous attribuons à nous-mêmes le noble rôle de justicier. Nommé à Paris et entré au Comité Central, j'ai continué sous la direction de mes maîtres, de Pressensé et Buisson, devenus mes amis, avec d'éminents collègues qui ne sont plus, avec vous, chers amis, Sicard, Hérold, Bourdon, Emile Kahn, Challaye, Guernut et des absents, comme Morhardt, que je ne veux pas oublier, la tâche que j'avais commencée à Rennes. Et c'est ainsi que, depuis trente-cinq ans, nous avons lutté côte à côte, nous et les militants de nos sections et de nos fédérations, pour les individus humiliés et offensés, pour les nations, les uns victimes des fatalités historiques, les autres victimes de l'orgueil effréné, de l'ambition morbide, de l'abjecte cupidité, du sadisme de mégalomanes criminels. C'est ainsi que nous continuons cette lutte devenue plus urgente et plus difficile que jamais, depuis que la peste des dictatures s'est répandue à travers l'Europe et qu'après tant de pays atteints, après l'Italie de Mussolini, la Hongrie de Horty, de Béthlen et de Goemboes, la Turquie de Khemal, la Yougoslavie d'Alexandre, la Roumanie de Carol, la Bulgarie de Tzankoff, c'est l'Allemagne qui, à son tour, est entrée dans la ronde infernale...

C'est la manie de la justice qui nous est commune à tous, majoritaires et minoritaires, et qui explique que, quelles

que soient nos divergences sur tel ou tel point de notre doctrine, nous formons un seul corps et une seule âme. Oui, tous, nous sommes des maniaques du Droit, des fous de l'équité, comme le grand Hokusai fut le fou de la peinture...

...Le jour, où j'estimerai que le moment est venu de partir, où je penserai — comme j'en ai fait la confidence à l'indiscret Guernut — qu'il faut à la tête de la Ligue un homme plus jeune, un homme ayant plus de force physique que je ne m'en sens aujourd'hui, et une idéologie autre que celle dont je suis pénétré et dont je ne peux pas, dont je ne veux pas sortir — parce que je la crois bonne, alors que peut-être elle ne l'est pas, elle ne l'est plus — sachez que, quand cette heure aura sonné, je m'en irai en toute amitié, en toute sérénité. J'aurai fait mon œuvre, une toute petite œuvre. Je vous ai répété cet après-midi ce que je vous ai dit si souvent déjà, que nous visons l'absolu de la justice, que cet absolu nous ne pouvons l'atteindre et que tout notre effort doit viser à nous en approcher autant que nous le permettent les circonstances, à conquérir sur la dure et rétive réalité des parcelles d'idéal de plus en plus grandes. Cette conquête, si incomplète qu'elle est condamnée à être, exige une vigueur inentamée. Dès que je sentirai que la mienne n'est plus entière — et ce moment ne saurait être loin — je passerai le flambeau à d'autres mains. Mais jusqu'à la fin de mes jours, je resterai, non pas le président perpétuel accroché à sa charge, mais le militant qu'a chanté si lyriquement Guernut, l'amant éperdu de la justice.

Et puis, viendra le jour où je m'en irai pour de bon, où tous nous nous en irons. Mais si l'inéluctable loi de la nature nous oblige à disparaître, elle, la Ligue, vivra éternellement, comme éternellement vibrera l'amour de la vérité, de la justice et de la beauté...

Le Cinquantenaire

par Alexandre ZÉVAËS (1)

La Ligue française pour la Défense des droits de l'homme et du citoyen va tenir son congrès national. Elle peut, en même temps, célébrer le cinquantenaire de sa fondation.

Elle naquit, en effet, au printemps de 1898. Dix ans plus tôt, le 25 mai 1888 (voici exactement soixante ans), avait été constituée la *Société des droits de l'homme et du citoyen*. Fondée sur l'initiative de Clemenceau, du socialiste Joffrin et de Ranc, l'ancien disciple de Blanqui et l'ami intime de Gambetta, la Société se proposait de réunir, en une manière de Front populaire, les républicains de toutes nuances pour la lutte contre le pouvoir personnel, contre le boulangisme :

Appartenant aux fractions diverses de la grande famille républicaine — disait son manifeste inaugural — nous croyons qu'une entente entre tous ceux qui sont demeurés fidèles à la République est nécessaire pour mettre un terme à l'aventure boulangiste si humiliante pour notre pays. L'entente durera autant que le péril...

La Société des droits de l'homme et du citoyen a pour objet la défense de la République par la lutte sans merci contre toute entreprise de réaction et de dictature.

Les élections législatives du 22 septembre 1889 furent marquées par l'écrasement du boulangisme. Le péril du pouvoir personnel était conjuré. La Société des droits de l'homme avait accompli sa tâche.

Elle avait été une organisation essentiellement politique, composée uniquement d'hommes politiques. La Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen a un but plus large. Elle ne se propose pas seulement la lutte contre la dictature militaire; elle veut que les principes proclamés en 1789 et trop souvent méconnus deviennent une vivante et féconde réalité, qu'ils inspirent les sociétés contemporaines, que leur application permette de libérer l'homme de toutes les servitudes qui pèsent sur lui.

Elle est sortie des orages de l'affaire Dreyfus. Le procès Zola avait montré à quel degré d'abaissement de réaction, de folie furieuse, était tombée la France. Les Déroulède, les Millevoye et autres détritius de la Boulange, camouflés en nationalistes, préconisaient la dictature militaire. Les évêques dans leurs mandements, les prêtres et les moines dans leurs sermons, prêchaient la guerre de religion et l'extermination de la République. Les voyous et les apaches enrégimentés par Guérin et par Drumont pratiquaient l'agression dans la rue, le pillage des magasins, le meurtre à domicile. L'armée était aux mains d'officiers et de généraux sortis des jésuitières et prêts à toutes les besognes. La France de Descartes et de Voltaire devenait la France du Syllabus et de la Congrégation. Les violences matérielles

s'accompagnaient de la pire régression dans le domaine intellectuel et moral. L'Académie française était le foyer de la réaction la plus basse. Le comte de Mun ayant défini la Révolution française : « Le massacre des prêtres, le pillage des églises, l'insurrection de l'homme contre Dieu..., Satan, etc. », le comte d'Haussonville, qui le recevait sous la Coupole, ne trouvait à lui répondre que cette phrase : « Je ne me sens point d'humeur à prendre contre vous la défense de la Révolution française. » Accueillant M. Hanotaux, le marquis de Vogué faisait l'apologie du Deux-Décembre, qu'il qualifiait avec sérénité « d'opération de police un peu rude ». Paul Bourget — ancien disciple du Taine première manière — dénonçait « les pauvres vanités idéologiques » de 1789 François Coppée, dans un article du *Journal*, faisait appel « au sabre libérateur ». Ferdinand Brunetière, depuis qu'il avait été reçu par le pape Léon XIII, proclamait « la banqueroute de la science » et affichait avec ostentation un catholicisme aussi ultramontain que provocateur.

C'est alors qu'à quelques-uns vient l'idée de former une association, ou union, ou ligue, de tous les hommes de bonne volonté, qui, face à cet effondrement des idées libérales et démocratiques, s'efforceraient d'arrêter la France sur cette pente ignominieuse, de barrer la route aux criminelles entreprises de guerre de race et de guerre de religion, d'assurer le fonctionnement régulier de la justice et non seulement de poursuivre la révision du procès Dreyfus, mais de rappeler, de rapprendre au peuple de France « les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme et du citoyen ».

C'est ainsi que la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen est constituée au cours de deux réunions qui se tiennent, l'une chez Trarieux le 24 février 1898, l'autre le lendemain chez Scheurer-Kestner.

Les premiers adhérents sont : cinq sénateurs, Clamageran, Ranc, Ratier, Scheurer-Kestner, Trarieux ; un député, Joseph Reinach ; des savants, des écrivains, des professeurs, des « intellectuels », comme Duclaux, G. Monod, Grimaux, Emile Bourgeois, Psichari, Ary Renan, Paul Stapfer, Hayet, Frédéric Passy, Paul Reclus, Maurice Bouchor, Georges Hervé, Gabriel Séailles ; des journalistes, comme Francis de Pressensé, Ernest Vaughan, Mathias Morhardt, Yves Guyot, Thadée Natanson, etc.

Reinach a narré l'émotion qui s'empara de Grimaux à la réunion constitutive de la Ligue. Le vieux savant, qui avait professé vingt-cinq ans à l'École polytechnique et qui venait d'être frappé par Méline pour avoir déposé au procès Zola, n'avait pas, depuis le lycée, relu la déclaration de 1789. Un véritable saisissement le prit quand Trarieux donna lecture de ces lignes du préambule si terriblement vraies : « Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des Droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements... »

(1) *L'Ordre de Paris*, 12 mai 1938, M. ZÉVAËS, auteur de l'histoire la plus commode, la plus vivante, de l'Affaire Dreyfus (1931) vient de publier un livre excellent sur le *Le Cinquantenaire de « J'accuse »*.

La Ligue est demeurée fidèle à son programme. Sur combien de cas s'est-elle penchée ? Combien d'injustices a-t-elle contribué à réparer par ses interventions auprès des pouvoirs publics ?

Il y a douze et treize ans, elle se joignit à l'ensemble des forces démocratiques du pays pour conjurer la menace fasciste.

Son œuvre n'est point terminée, certes. Ne voyons-nous pas poindre d'épais nuages à l'horizon mondial ? N'assistons-nous pas, d'un bout à l'autre de l'univers, à un sinistre renouveau de réaction et de fascisme, de tentatives de pouvoir personnel et de menaces de guerre, de militarisme et de barbarie ? Aux Etats en délire n'est-il pas urgent de rappeler les droits de l'homme et du citoyen, le respect de l'humanité ?

Après un demi-siècle

par Émile KAHN (1)

... 4 juin 1898 : en cet hôtel des Sociétés Savantes, où si souvent elle allait revenir, naît officiellement la Ligue des Droits de l'Homme. Heureux les rares qui peuvent dire aujourd'hui : j'y étais !

Permettez-moi de le dire : j'y étais.

Étudiant en Sorbonne, bouleversé par les révélations qui, depuis quelques mois, découvraient dans l'affaire Dreyfus une monstrueuse machination, écœuré par les mensonges quotidiens d'une presse abjecte et l'hypocrisie des hommes au pouvoir, révolté par des procédures de fausse justice qui jurait avec les méthodes critiques dont nous faisons l'apprentissage, le « J'accuse » de Zola, lu au cours de Lavis, un matin de janvier, en attendant l'entrée du maître, m'avait fait une conviction. Je doutais que Dreyfus fût coupable : Zola m'imposait la certitude de son innocence.

Je croyais à l'erreur possible des accusateurs : Zola démontrait leur crime certain. Dès lors, j'étais acquis à la lutte sans repos contre le mensonge et l'injustice. Les hommes de mon âge, qui ont reçu cette empreinte, l'ont gardée comme un stigmate ineffaçable.

Je suivis, avec une passion exaltée et anxieuse, les débats du procès d'Émile Zola en Cour d'assises. J'y appris à vénérer — les jeunes avaient de ces faiblesses en ce temps aboli ! — les hommes d'étude qui venaient, sous l'injure et la menace, déclarer et justifier leur conviction. Zola condamné, les menteurs triomphants, la meute militariste, antisémite et jésuite dominant Paris, un camarade me fit connaître qu'une ligue allait se fonder pour la revanche de la vérité et de la justice. Il me donna le nom d'un de ceux qui recueillaient les adhésions : Jean Psichari, gendre d'Ernest Renan.

J'allai, le cœur battant, voir M. Psichari. Je ne sais plus où il habitait, et j'ai traversé sa maison sans la voir. Je ne voyais que l'homme, et je le vois encore. Il était Grec de naissance, maître de conférences à l'École des Hautes Études, philologue et poète. Il avait le teint jaune, le poil noir, un torse épais, et parlait abondamment d'une voix grasse. Il me confia des propos de Renan sur le cléricalisme (« ne pas manger du curé, chair trop résistante — mais ne pas se laisser manger par eux ! ») m'apprit comme une grande victoire la conversion au dreyfusisme du plus illustre des rédacteurs du *Temps*, prince des choniqueurs de politique étrangère, Francis de Pressensé — et employa pour la première fois dans un sens favorable le nom de « dreyfusard », que les adversaires avaient forgé par dérision et qu'il prononçait avec emphase en mettant sur l'a une série d'accents circonflexes. Entre nous, le bonhomme était un peu grotesque ; et d'ailleurs il a fait une mauvaise fin. Mais j'étais jeune, la gloire de Renan lui faisait une auréole, et il avait reçu mon adhésion à la Ligue : je sortis de chez lui dans l'enthousiasme et l'allégresse.

C'est ainsi que je fus convoqué pour le 4 juin, aux Sociétés Savantes. J'ai su plus tard comment l'idée de la Ligue était née et avait pris corps.

Au procès Zola, dans la salle des témoins, pendant une suspension d'audience, Ludovic Trarieux exposa son projet à quelques-uns de ceux qui, comme lui, déposaient sous les outrages : « Former un groupe, une association, une ligue, qui serait comme la sauvegarde des droits individuels, de la liberté des citoyens, de leur égalité devant la loi. »

Quelques jours après, au domicile de Trarieux, Émile Duclaux, Directeur de l'Institut Pasteur ; Arthur Giry, professeur à l'École des Chartes ; Grimaux, professeur de Chimie à la Sorbonne et à l'École polytechnique, Louis Havet, latiniste, professeur à la Faculté des lettres ; le docteur Héricourt, de la Faculté de Médecine ; Paul Meyer, directeur de l'École des Chartes ; Paul Viollet, professeur à l'École de Droit, catholique fervent, père d'un prêtre ; Trarieux lui-même et Jean Psichari, avaient préparé les statuts de la nouvelle association, « destinée à défendre les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de justice énoncés dans la Déclaration des Droits de l'Homme » et qui prendrait le nom de « Ligue pour la défense des droits du citoyen ». L'assemblée constitutive, prévue d'abord pour le 16 mai, fut renvoyée au 4 juin.

(1) Extrait des articles publiés en 1938 pour le Quarantième anniversaire de la Ligue.

* *

J'ai revu à maintes reprises la salle des Sociétés Savantes, j'y ai pris la parole, j'y ai présidé des meetings, j'y ai même été secoué à la tribune par les Jeunesses patriotes, matraques levées. Jamais je n'ai pu l'identifier avec l'image qui m'est restée du 4 juin 1898. Peut-être cette discordance tient-elle simplement au fait que je la voyais des banquettes, et non de la tribune. Tout de même, on ne m'ôtera pas de l'idée qu'elle était plus grande, étant le lieu d'une grande naissance.

Je me tenais dans une rangée de droite (en regardant la tribune), entre mon père, qui devint secrétaire général de la Fédération de la Seine, et Charles Seignobos, le plus cher de mes maîtres. En commençant cette histoire, je me suis juré d'être sincère. Je dirai donc que le début de la séance fut solennel, assez froid, et décevant. Le discours de Trarieux était beau, mais trop général et vague. Une discussion sur les statuts aggravait le malaise. L'historien Gabriel Monod, protestant en coquetterie avec les cléricaux, aussi indulgent pour la réaction que sévère aux républicains, et dreyfusard sans oser le dire, demanda qu'on se gardât de tout soupçon de connivence avec l'étranger : pour satisfaire ce timoré, la Ligue s'appela Ligue française pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen. Bref, l'audace et l'allant n'étaient pas à l'ordre du jour, quand Georges Bourdon demanda la parole.

J'ai dit souvent comment ce jeune journaliste, par son talent, par son courage, par sa flamme, galvanisa l'assemblée. Il osa parler de Dreyfus, de l'Affaire, des crimes de l'Affaire. On descendait des nuées sur la terre, et pour s'y battre. Grâce à lui, la Ligue naquit dans une atmosphère de combat, qui est toujours restée la sienne.

Combat pour les personnes : la Ligue soutiendra toutes les victimes de l'injustice et de l'arbitraire.

Combat pour les idées : la Ligue défendra les principes de 1789, dont elle exigera le respect et l'application.

... Et maintenant, puisque j'ai juré de tout dire, il me reste à faire un aveu : ce 4 juin 1898, je me suis découvert envieux. Oui, j'ai envié ceux qui entraient au Comité Central de la Ligue.

Ce que j'enviais, c'était le privilège de travailler avec les hommes les plus nobles à la tâche la plus glorieuse. Siéger au Comité Central de la Ligue me paraissait la dignité la plus haute. On m'eût donné le choix entre une chaire en Sorbonne, un mandat de député et un siège au Comité Central : sans hésiter, j'aurais choisi la Ligue. A cet égard, après bientôt trente ans de Comité Central, mes sentiments n'ont pas changé, et la vie m'a comblé. Le monde est moins mal fait que la plupart ne le croient.

... Ce que les ligueurs d'aujourd'hui auraient peine à imaginer, c'est la prodigieuse croissance de ces petits centres locaux. En quelques mois de 1899 la section

d'Asnières (Seine) passe de 13 membres à plus de 100. Clairac, en Lot-et-Garonne, compte au bout d'un mois 85 adhérents. A Clermont-Ferrand, la Section se fonde avec quatre membres : quelques jours plus tard, une centaine sont inscrits. Cependant, les temps étaient durs.

La plupart des ligueurs étaient de petites gens : professeurs, instituteurs, petits fonctionnaires, petits commerçants. Injures, calomnies, suspicion, mise à l'index, étaient leur lot. Déjà, la haute Administration considérait sans bienveillance les fonctionnaires ouvertement républicains. Déjà, les riches braimaient et boycottaient les pauvres trop indépendants. Déjà, les réacteurs étaient de méchantes gens. N'importe ! Il suffisait d'entendre l'appel magique à la Justice pour tout braver, et répondre « Présent ».

... En cinq ans seulement, de 1932 à 1937, elle a étudié 75.000 affaires. Elle a rendu à des milliers de petites gens les moyens de vivre dans la dignité et l'honneur. Elle a, sans distinction de partis ou de personnes, défendu la justice. Elle a sauvé de la mort ou du bagne, avec d'humbles martyrs, des personnages considérables, sans leur rien demander, pas même un peu de mémoire. Elle ne s'est jamais chargée d'une cause mauvaise. Quand elle ne savait pas, elle a eu le courage de dire : « Je ne sais pas. »

La Ligue a une bonne conscience.

* *

L'affaire Dreyfus n'a pas été seulement une affaire juridique, mais un moment de l'histoire. Autour du drame judiciaire éclata une crise morale et politique, qui bouleversa la vie publique. Et la Ligue, née de l'Affaire, se trouva, dès les premiers jours, vouée au redressement civique et à la lutte politique.

Trarieux et ses amis le répètent inlassablement : ce qui est en cause dans l'Affaire, c'est l'honneur et la vie d'un homme, mais ce sont aussi les principes de la morale républicaine et la République elle-même.

L'Affaire a servi d'occasion et de prétexte à la Contre-Révolution. La Contre-Révolution, on l'avait vue à l'œuvre « en 1826, sous la Restauration ; en 1851, à la veille de l'Empire ; en 1876, sous le 16 mai » ; on s'aperçoit, en 1898-1899, que « vingt-cinq années de régime républicain n'avaient pas suffi à la désarmer » (Trarieux, Pour la défense de la République. Sèvres, 14 janvier 1900).

« Notre devoir... se résume d'un mot : c'est de défendre contre les menaces sourdes de contre-révolution les principes fondamentaux de la Déclaration des Droits de l'Homme... Nous serons les rangs autour de la France moderne... prêts à combattre toute entreprise de retour à la France du passé. » (TRARIEUX, 4 juin 1898).

La contre-révolution nie et viole « les principes fondamentaux de la Déclaration des droits de l'Homme »

(Id. *Id. clarité*
édifiar
progr

Qu
la Lig
sont l
édifiar
nation
organ
gnem
niale.
lité à
point

Ma
unit l

... C
son ac
ainsi
piqua
quant
premi
cains
Press
Basch
milita

Ia
s'appe
lutte
n'a pe

Le
c'est
Ossiet
pie, E

Le
singul
fascis
cherch
honte
la bo

des pr
diens,
Libér
recom

pour
droits
Répub
close :

d'un a

(Id. ib.). A la Ligue « de faire renaitre dans le pays la clarté des immortels principes de la Révolution » (id. Le programme de la Ligue, 6 décembre 1900).

Quelle est la tâche d'éducation civique pour laquelle la Ligue est fondée? Elle apprend aux citoyens quels sont leurs droits, et ce qu'est le Droit. Rien de plus édifiant, à cet égard, que l'ordre du jour de ses Congrès nationaux : droit des femmes, droits des fonctionnaires, organisation de la démocratie, organisation de l'enseignement, justice fiscale, justice électorale, justice coloniale. Il n'est pas une seule question, posée par l'actualité à la conscience nationale, qu'elle n'ait examinée du point de vue de la Déclaration.

Mais ce n'est encore qu'une partie de sa mission. Elle unit les républicains pour la défense de la République...

... Ceux de ses adversaires qui font grief à la Ligue de son action politique, et l'accusent de déviation, montrent ainsi qu'ils ignorent ses origines et ses débuts. Le plus piquant est qu'elle se montre aujourd'hui plus réservée, quant aux luttes électorales, qu'elle ne l'était en ses premiers temps. Mais sur l'essentiel, l'union des républicains pour la défense de la République, de Trarieux à Pressensé, de Pressensé à Buisson, de Buisson à Victor Basch, elle est restée aussi ferme, aussi décidée, aussi militante.

La réaction contre laquelle la Ligue s'est fondée s'appelait le Nationalisme. La réaction contre laquelle lutte aujourd'hui la Ligue, s'appelle le fascisme. Le péril n'a pas changé de nature : il a changé de degré.

Le nationalisme, c'est déjà la violence. Le fascisme, c'est le crime : crime contre les personnes (Matteotti, Ossietzki, les Rosselli). Crime contre les peuples (Ethiopie, Espagne, Chine, Autriche).

Le nationalisme avait de l'honneur une conception singulière : il fit d'un faussaire un héros national. Le fascisme a perdu jusqu'au sentiment de l'honneur : on cherche en vain à le piquer d'honneur — songez à la honte des procès Tardieu-La Rocque. Le fascisme, c'est la boue.

Les pages qu'on vient de lire datent de dix ans : elles restent vraies.

Ces dix années, les plus lourdes de notre histoire, ont accablé notre Ligue. Elle a connu Munich, et l'angoisse des protestations sans écho, des avertissements sans effet. Elle a subi la guerre, la défaite et la trahison, le pillage de ses biens, l'acharnement contre ses membres, et le baillon écrasant sa voix. Elle a complé ses héros et ses martyrs. A la Libération, veuve de son président assassiné, dévastée et dispersée, elle s'est retrouvée nue devant ses ruines. Elle a recommencé.

Elle a traversé depuis lors des temps plus amers peut-être. Au cours des années sombres, un grand espoir — pour mieux dire, une certitude — nous soutenait. Au delà de l'oppression hitlérienne, de l'abjection vichyssoise, des droits avilis, des principes reniés et du flot de sang répandu, un jour viendrait qui tout paierait par l'avènement d'une République de lumière. Le jour a surgi, et la lumière n'a pas jailli. L'ère des déceptions s'est ouverte, elle n'est pas close : la Ligue n'a pas désespéré.

D'autres périls nous environnent : dictature au dedans, violence au dehors, arbitraire partout. Toute la bataille d'un demi-siècle est à reprendre, tout l'idéal est à reconquérir. La Ligue dit : « Reconnaissons ! ».

Le nationalisme se faisait de la patrie une idée étroite et sectaire. Il était du moins patriote. Le fascisme est trahison : parce que la France est républicaine, il sert les dictateurs étrangers contre la France.

Le nationalisme haïssait et piétinait les droits de l'Homme. Le fascisme haït et piétine les sentiments les plus profonds de l'âme humaine. Il fait le mal pour le mal — pour le plaisir de voir souffrir, de torturer et d'humilier. Le fascisme, c'est la barbarie.

Nos anciens avaient à défendre la justice et la liberté. Nous devons les défendre encore et, avec elles, la paix et la civilisation. Voilà pourquoi la Ligue a été à l'origine du Rassemblement populaire — pourquoi elle en a été le ciment — pourquoi elle y reste, malgré les dissensions et les déceptions. Refusant d'en être, et d'y tenir la place qu'elle occupe, elle eût renié ses fondateurs.

* *

On n'achève pas sans mélancolie cette histoire.

Done, quarante ans d'efforts constants auront été inutiles? Pour se retrouver devant une menace plus lourde, à quoi bon tant de sacrifices? Ne nous lassons-nous pas des batailles gagnées et toujours à reprendre, et des espoirs toujours déçus?

Nous ne nous laisserons pas.

De l'affaire Dreyfus, nous avons attendu toute la justice : nous ne l'avons pas obtenue, nous n'y avons pas renoncé.

De la victoire, nous avons attendu la paix durable : nous ne l'avons pas obtenue, nous n'y avons pas renoncé.

Du Rassemblement populaire, nous avons attendu le miracle d'un monde affranchi et transformé : nous ne l'avons pas obtenu, nous n'y avons renoncé.

Tous les espoirs sont toujours demeurés, toutes les batailles sont toujours à reprendre. Au lendemain de chaque victoire, il faut se dire : « Reconnaissons ». Mais tout l'idéal demeure possible tant qu'il reste, pour l'atteindre, des hommes décidés à recommencer.

E. K.

L'origine de la Ligue : " J'accuse "

par le D^R Sicard de Plauzoles

Président de la Ligue

Dans ce Panthéon (1), dédié aux grands hommes par la Patrie reconnaissante, nous sommes réunis, pour célébrer l'acte mémorable accompli par Emile Zola, le 13 janvier 1898.

Les enfants et les amis d'Emile Zola ont voulu associer la Ligue des droits de l'homme à cette pieuse commémoration — notre Ligue en est heureuse et fière ; — n'est-elle pas, elle aussi, une fille du grand Citoyen ?

Rappelons-nous la tragédie que fut l'affaire Dreyfus.

Un innocent avait été condamné dans des conditions iniques ; — on ignorait tout de cette affaire mystérieuse ; — on savait seulement qu'il s'agissait d'un officier d'état-major, accusé du crime de haute trahison. Le procès avait eu lieu, à huis-clos. Des pièces secrètes, et fausses, avaient été communiquées aux juges, en dehors de la défense, sans que l'accusé en ait eu connaissance — ait pu les critiquer. Le tribunal militaire, impressionné par des dépositions sensationnelles, reconnues mensongères depuis, avait condamné. Le jour de sa dégradation, la victime avait vainement crié son innocence ; sa voix avait été étouffée ; on prétendait même qu'elle avait fait des aveux.

Pourquoi cette machination scélérate ?

Pour le comprendre, — et nous sommes mieux à même de le comprendre aujourd'hui qu'alors, — il faut se rappeler que le virus nationaliste et le virus antisémite infectaient la haute armée, l'état-major, la presse, l'opinion publique.

L'acte criminel dont on cherchait le coupable semblait imputable à un officier d'état-major ; parmi ceux qui pouvaient être soupçonnés, se trouvait un officier juif, Alfred Dreyfus ; l'enquête avait été confiée à un officier antisémite... Pour sauver le vrai coupable, il fallait étouffer la vérité, perdre l'innocent, le juif ! Sa condamnation devenait nécessaire à « l'honneur de l'armée » et au « salut de la Patrie ».

A ceux qui les premiers, comme Scheurer-Kestner, manifestèrent leur inquiétude sur la régularité du procès, sur le bien fondé de la condamnation, on opposait la raison d'État — innocent ou coupable, il importait que le silence se fit, que Dreyfus restât à l'Île du Diable.

Les quelques justes qui élevèrent alors leur protestation, qui demandèrent la révision du procès, furent dénoncés comme criminels, ennemis de la France, complices de l'étranger, membres d'un syndicat de trahison ! Toutes les forces de réaction se coalisèrent contre eux.

C'est que l'affaire Dreyfus n'était qu'un épisode de la lutte menée avec persévérance depuis cent-cinquante ans, par tous les intérêts contre-révolutionnaires contre la République, la liberté et le progrès social.

La Terreur nationaliste et antisémite régnait triomphante, grâce à la lâcheté du gouvernement, à la complicité de nombreux hommes politiques, ministres, généraux et magistrats.

A la fin de 1897, Mathieu Dreyfus, frère du condamné, dénonça le vrai coupable, Esterhazy.

Esterhazy traduit devant un Conseil de guerre fut acquitté et sortit du tribunal en vainqueur !

La vérité baillonnée, le crime triomphant, la conscience humaine enchaînée, tout semblait perdu.

(1) Allocution prononcée au Panthéon, le 13 janvier 1948, au nom des Amis de Zola.

Le 13 janvier 1898, Emile Zola, ne pouvant contenir son indignation, sacrifiant son repos, au péril de sa vie, libéra sa conscience, fit éclater la vérité.

Sa lettre au Président de la République, publiée dans l'« Aurore » de Clémenceau, sous le titre « J'Accuse » fut un coup de foudre qui déchira les nuées.

Un homme au grand cœur, au cœur vraiment humain, un grand artiste, un grand poète, consacré tout entier à l'Art, étranger aux luttes politiques et sociales, mais ayant horreur du mensonge, un réaliste, avant tout amant passionné de la vérité, portant en son cœur une pitié profonde de la misère humaine, voulant réaliser cet idéal de bonté qui se manifeste dans toute son œuvre d'écrivain, la vie pleine, heureuse, féconde, la justice sociale, Emile Zola, se dressa héroïquement et fit crouler l'édifice de mensonge et de crime, accomplit un acte révolutionnaire d'une portée incalculable, sauva l'innocent, et, pour un temps, la République.

Emile Zola, voué à l'exécration publique, fut traîné dans la boue, traduit en Cour d'assises, au milieu des cris de mort de la foule amentée, et, après une parodie de justice, condamné.

C'est au procès, en février 1898, que Ludovic Trarieux conçut la Ligue des Droits de l'homme, qui naquit le 4 juin 1898.

Son but : défendre les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de justice énoncés dans la Déclaration des droits de l'homme. En face de l'entreprise de contre-révolution menée contre la République, les fondateurs de notre Ligue (ils étaient un bien petit nombre), pensèrent que le meilleur moyen de défense c'était, suivant l'expression de Ludovic Trarieux, de « relever fièrement le drapeau de la Révolution française », de se liguier pour réaliser les droits de l'homme ;

« Notre devoir, affirmait Ludovic Trarieux, c'est de défendre contre les menaces de contre-révolution les principes de la Déclaration des droits, sur lesquels repose, depuis cent ans, l'unité de la Patrie... Nous voulons maintenir l'égalité de tous les Français devant la loi, sans distinction d'origine, de classe, de race, de religion, de croyance, comme l'ont voulu nos pères, et nous serrons les rangs autour de la France moderne qu'ils nous ont créée, prêts à combattre tout esprit de retour à la France du passé... »

L'acte d'Emile Zola a dépassé de beaucoup l'affaire Dreyfus. Sa parole a retenti au plus profond des consciences humaines ; c'est toute l'injustice sociale qui nous est apparue ; c'est contre toute l'injustice sociale que Zola nous a appelés au combat.

Est-ce que toute son œuvre, à lui Zola, n'a pas été un combat passionné contre toutes les manifestations du mal, mal physique, mal moral, mal social ?

Est-ce que toute son œuvre n'est pas un appel à la Vérité, à la Justice, à la Pitié pour la souffrance humaine sous toutes ses formes ?

A cet appel, nous avons déjà répondu ; nous continuerons à répondre.

Le danger que court la République en 1948, le danger que court notre Idéal aujourd'hui, n'est pas moindre qu'en 1898.

Emile Zola, les vaillants dreyfusards de 1898, presque tous, ont disparu ; ils nous ont légué leur exemple, dicté notre devoir.

En cet anniversaire et sur cette tombe, dans ce temple où repose Emile Zola avec Victor Hugo et Jean Jaurès, rajeunissons notre foi, régénérons notre courage, prenons une résolution nouvelle d'être dignes de ceux qui nous ont montré la voie.

« Emile Zola, a dit Anatole France, fut un moment de la Conscience humaine ».

Il a personnifié, incarné la révolte de la conscience contre le mensonge et le mal ; il nous a légué la grande parole d'espérance et de progrès :

« La Vérité est en marche ; rien ne l'arrêtera ».

Marchons avec Elle et pour Elle. Si, par malheur, elle était encore une fois et pour un temps, vaincue, n'oublions pas qu'elle est immortelle, et nous aurons, du moins, la gloire d'être tombés pour Elle.

“ J'accuse ”

par Émile ZOLA

«...Un conseil de guerre vient, par ordre, d'oser acquitter un Esterhazy, soufflet suprême à toute vérité, à toute justice. Et c'est fini, la France a sur la joue cette souillure, l'histoire écrira que c'est sous votre présidence qu'un tel crime social a pu être commis.

» Puisqu'ils ont osé, j'oserai aussi, moi. La vérité, je la dirai, car j'ai promis de la dire, si la justice, régulièrement saisié, ne la faisait pas, pleine et entière. Mon devoir est de parler, je ne veux pas être complice. Mes nuits seraient hantées par le spectre de l'innocent qui expie là-bas, dans la plus affreuse des tortures, un crime qu'il n'a pas commis.

» Et c'est à vous, monsieur le Président, que je la crierai, cette vérité, de toute la force de ma révolte d'honnête homme. Pour votre honneur, je suis convaincu que vous l'ignorez. Et à qui donc dénoncerai-je la tourbe malaisante des vrais coupables, si ce n'est à vous, le premier magistrat du pays ?

* * *

» La vérité d'abord sur le procès et sur la condamnation de Dreyfus.

» Un homme néfaste a tout mené, a tout fait, c'est le lieutenant-colonel du Paty de Clam, alors simple commandant. Il est l'affaire Dreyfus tout entière ; on ne la connaîtra que lorsqu'une enquête loyale aura établi nettement ses actes et ses responsabilités. Il apparaît comme l'esprit le plus fumeux, le plus compliqué, hanté d'intrigues romanesques, se complaisant aux moyens des romans-feuilletons, les papiers volés, les lettres anonymes, les rendez-vous dans les endroits déserts, les femmes mystérieuses qui colportent, de nuit, des preuves accablantes. C'est lui qui imagina de dicter le bordereau à Dreyfus ; c'est lui qui rêva de l'étudier dans une pièce entièrement revêtu de glaces ; c'est lui que le commandant Forzinetti nous représente armé d'une lanterne sourde, voulant se faire introduire près de l'accusé endormi, pour projeter sur son visage un brusque flot de lumière et surprendre ainsi son crime, dans l'émoi du réveil. Et je n'ai pas à tout dire, qu'on cherche, on trouvera. Je déclare simplement que le commandant du Paty de Clam, chargé d'instruire l'affaire Dreyfus, comme officier judiciaire, est, dans l'ordre des dates et des responsabilités, le premier coupable de l'effroyable erreur judiciaire qui a été commise.

» Le bordereau était depuis quelque temps déjà entre les mains du colonel Sandherr, directeur du bureau des renseignements, mort depuis de paralysie générale. Des « fuites » avaient lieu, des papiers disparaissaient, comme il en disparaît aujourd'hui encore ; et l'auteur du bordereau était recherché, lorsqu'un *a priori* se fit peu à peu que cet auteur ne pouvait être qu'un officier de l'état-major, et un officier d'artillerie : double erreur manifeste, qui montre avec quel esprit superficiel on avait étudié ce bordereau, car un examen raisonné démontre qu'il ne pouvait s'agir que d'un officier de troupe.

» On cherchait donc dans la maison, on examinait les écritures, c'était comme une affaire de famille, un traître à surprendre dans les bureaux mêmes, pour l'en expulser. Et, sans que je veuille refaire ici une histoire connue en partie, le commandant du Paty de Clam entre en scène, dès qu'un premier soupçon tombe sur Dreyfus. A partir de ce moment, c'est lui qui a inventé Dreyfus, l'affaire devient son affaire, il se fait fort de confondre le traître, de l'amener à des aveux complets. Il y a bien le ministre de la guerre, le général Mercier, dont l'intelligence semble médiocre ; il y a bien le chef de l'état-major, le général de Boisdeffre, qui paraît avoir cédé à sa passion cléricale, et le sous-chef de l'état-major, le général Gonse, dont la conscience a pu s'accommoder de beaucoup de choses. Mais, au fond, il n'y a d'abord que le commandant du Paty de Clam, qui les mène tous, qui les hypnotise, car il s'occupe aussi de spiritisme, d'occultisme, il converse avec les esprits. On ne saurait concevoir les expériences auxquelles il a soumis le malheureux Dreyfus, les pièges dans lesquels il a voulu le faire tomber, les enquêtes folles, les imaginations monstrueuses, toute une démenée torturante.

» Ah! cette première affaire, elle est un cauchemar, pour qui la connaît dans ses détails vrais ! Le commandant du Paty de Clam arrête Dreyfus, le met au secret. Il court chez madame Dreyfus, la terrorise, lui dit que, si elle parle, son mari est perdu. Pendant ce temps, le malheureux s'arrachait la chair, hurlait son innocence. Et l'instruction a été faite ainsi, comme dans une chronique du XV^e siècle, au milieu du mystère, avec une complication d'expédients farouches, tout cela basé sur une seule charge enfantine, ce bordereau imbécile, qui n'était pas seulement une trahison vulgaire, qui était aussi la plus impudente des escroqueries, car les fameux secrets livrés se trouvaient presque tous sans valeur. Si j'insiste, c'est que l'œuf est ici, d'où va sortir plus tard le vrai crime, l'épouvantable déni de justice dont la France est malade. Je voudrais faire toucher du doigt comment l'erreur judiciaire a pu être possible, comment elle est née des machinations du commandant du Paty de Clam, comment le général Mercier, les généraux de Boisdeffre et Gonse ont pu s'y laisser prendre, engager peu à peu leur responsabilité dans cette erreur, qu'ils ont cru devoir, plus tard, imposer comme la vérité sainte, une vérité qui ne se discute même pas. Au début, il n'y a donc, de leur part, que de l'incurie et de l'incapacité. Tout au plus, les sent-on céder aux passions religieuses du milieu et aux préjugés de l'esprit de corps. Ils ont laissé faire la sottise.

» Mais voici Dreyfus devant le conseil de guerre. Le huis clos le plus absolu est exigé. Un traître aurait ouvert la frontière à l'ennemi, pour conduire l'empereur allemand jusqu'à Notre-Dame, qu'on ne prendrait pas des mesures de silence et de mystère plus étroites. La nation est frappée de stupeur, on chuchote des faits terribles, de ces trahisons monstrueuses qui indignent l'Histoire ; et naturellement la nation s'incline. Il n'y a pas de châtement assez sévère,

elle applaudira à la dégradation publique, elle voudra que le coupable reste sur son rocher d'infamie, dévoré par les remords. Est-ce donc vrai, les choses indicibles, les choses dangereuses, capables de mettre l'Europe en flammes, qu'on a dû enterrer soigneusement derrière ce huis clos ? Non ! il n'y a eu, derrière, que les imaginations romanesques et démentes du commandant du Paty de Clam. Tout cela n'a été fait que pour cacher le plus saugrenu des romans-feuilletons. Et il suffit, pour s'en assurer, d'étudier attentivement l'acte d'accusation, lu devant le conseil de guerre.

» Ah ! le néant de cet acte d'accusation ! Qu'un homme ait pu être condamné sur cet acte, c'est un prodige d'iniquité. Je défie les honnêtes gens de le lire, sans que leur cœur bondisse d'indignation et crie leur révolte, en pensant à l'expiation démesurée, là-bas, à l'île du Diable. Dreyfus sait plusieurs langues, crime ; on n'a trouvé chez lui aucun papier compromettant, crime ; il va parfois dans son pays d'origine, crime ; il est laborieux, il a le souci de tout savoir, crime ; il ne se trouble pas, crime ; il se trouble, crime. Et les naïvetés de rédaction, les formelles assertions dans le vide ! On nous avait parlé de quatorze chefs d'accusation : nous n'en trouvons qu'une seule en fin de compte, celle du bordereau ; et nous apprenons même que les experts n'étaient pas d'accord, qu'un d'eux, M. Gobert, a été bousculé militairement, parce qu'il se permettait de ne pas conclure dans le sens désiré. On parlait aussi de vingt-trois officiers qui étaient venus accabler Dreyfus de leurs témoignages. Nous ignorons encore leurs interrogatoires, mais il est certain que tous ne l'avaient pas chargé ; et il est à remarquer, en outre, que tous appartenaient aux bureaux de la guerre. C'est un procès de famille, on est là entre soi, et il faut s'en souvenir : l'état-major a voulu le procès, l'a jugé, et il vient de le juger une seconde fois.

» Donc, il ne restait que le bordereau, sur lequel les experts ne s'étaient pas entendus. On raconte que, dans la chambre du conseil, les juges allaient naturellement acquitter. Et, dès lors, comme l'on comprend l'obstination désespérée avec laquelle, pour justifier la condamnation, on affirme aujourd'hui l'existence d'une pièce secrète, accablante, la pièce qu'on ne peut montrer, qui légitime tout, devant laquelle nous devons nous incliner, le bon Dieu invisible et inconnaissable ! Je la nie, cette pièce, je la nie de toute ma puissance ! Une pièce ridicule, oui, peut-être la pièce où il est question de petites femmes, et où il est parlé d'un certain D... qui devient trop exigeant : quelque mari sans doute trouvant qu'on ne lui payait pas sa femme assez cher. Mais une pièce intéressante la défense nationale, qu'on ne saurait produire sans que la guerre fût déclarée demain, non, non ! c'est un mensonge ! Et cela est d'autant plus odieux et cynique qu'ils mentent impunément sans qu'on puisse les en convaincre. Ils ameutent la France, ils se cachent derrière sa légitime émotion, ils ferment les bouches en troublant les cœurs, en pervertissant les esprits. Je ne connais pas de plus grand crime civique...

* * *

» ...Et nous arrivons à l'affaire Esterhazy. Trois ans se sont passés, beaucoup de consciences restent troublées

profondément, s'inquiètent, cherchent, finissent par se convaincre de l'innocence de Dreyfus.

» Je ne ferai pas l'historique des doutes, puis de la conviction de M. Scheurer-Kestner. Mais, pendant qu'il fouillait de son côté, il se passait des faits graves à l'état-major même. Le colonel Sandherr était mort, et le lieutenant-colonel Picquart lui avait succédé comme chef du bureau des renseignements. Et c'est à ce titre, dans l'exercice de ses fonctions, que ce dernier eut un jour entre les mains une lettre-télégramme, adressée au commandant Esterhazy, par un agent d'une puissance étrangère. Son devoir strict était d'ouvrir une enquête. La certitude est qu'il n'a jamais agi en dehors de la volonté de ses supérieurs. Il soumit donc ses soupçons à ses supérieurs hiérarchiques, le général Gonse, puis le général de Boisdeffre, puis le général Billot, qui avait succédé au général Mercier comme ministre de la guerre. Le fameux dossier Picquart, dont il a été tant parlé, n'a jamais été que le dossier Billot, j'entends le dossier fait par un subordonné pour son ministre, le dossier qui doit exister encore au ministère de la guerre. Les recherches durèrent de mai à septembre 1896, et ce qu'il faut affirmer bien haut, c'est que le général Gonse était convaincu de la culpabilité d'Esterhazy, c'est que le général de Boisdeffre et le général Billot ne mettaient pas en doute que le bordereau ne fût de l'écriture d'Esterhazy. L'enquête du lieutenant-colonel Picquart avait abouti à cette constatation certaine. Mais l'émoi était grand, car la condamnation d'Esterhazy entraînait inévitablement la révision du procès Dreyfus ; et c'était ce que l'état-major ne voulait à aucun prix.

» Il dut y avoir là une minute psychologique pleine d'angoisse. Remarquez que le général Billot n'était compromis dans rien, il arrivait tout frais, il pouvait faire la vérité. Il n'osa pas, dans la terreur sans doute de l'opinion publique, certainement aussi dans la crainte de livrer tout l'état-major, le général de Boisdeffre, le général Gonse, sans compter les sous-ordres. Puis, ce ne fut là qu'une minute de combat entre sa conscience et ce qu'il croyait être l'intérêt militaire. Quand cette minute fut passée, il était déjà trop tard. Il s'était engagé, il était compromis. Et, depuis lors, sa responsabilité n'a fait que grandir, il a pris à sa charge le crime des autres, il est aussi coupable que les autres, il est plus coupable qu'eux, car il a été le maître de faire justice, et il n'a rien fait. Comprenez-vous cela ! voici un an que le général Billot, que les généraux de Boisdeffre et Gonse savent que Dreyfus est innocent, et ils ont gardé pour eux cette effroyable chose ! Et ces gens-là dorment, et ils ont des femmes et des enfants qu'ils aiment !

» Le lieutenant-colonel Picquart avait rempli son devoir d'honnête homme. Il insistait auprès de ses supérieurs, au nom de la justice. Il les suppliait même, il leur disait combien leurs délais étaient impolitiques, devant le terrible orage qui s'annonçait, qui devait éclater, lorsque la vérité serait connue. Ce fut, plus tard, le langage que M. Scheurer-Kestner tint également au général Billot, l'adjuvant par patriotisme de prendre en main l'affaire, de ne pas la laisser s'aggraver, au point de devenir un désastre public. Non ! le crime était commis, l'état-major ne pouvait plus avouer son crime. Et le lieutenant-colonel Picquart fut envoyé en mission, on l'éloigna de plus en plus loin,

jusqu'en Tunisie, où l'on voulut même un jour honorer sa bravoure, en le chargeant d'une mission qui l'aurait sûrement fait massacrer, dans les parages où le marquis de Morès a trouvé la mort. Il n'était pas en disgrâce, le général Gonse entretenait avec lui une correspondance amicale. Seulement, il est des secrets qu'il ne fait pas bon d'avoir surpris.

» A Paris, la vérité marchait, irrésistible, et l'on sait de quelle façon l'orage attendu éclata. M. Mathieu Dreyfus dénonça le commandant Esterhazy comme le véritable auteur du bordereau, au moment où M. Scheurer-Kestner allait déposer, entre les mains du garde des sceaux, une demande en révision du procès. Et c'est ici que le commandant Esterhazy paraît. Des témoignages le montrent d'abord affolé, prêt au suicide ou à la fuite. Puis, tout d'un coup, il paye d'audace, il étonne Paris par la violence de son attitude. C'est que du secours lui était venu, il avait reçu une lettre anonyme l'avertissant des menées de ses ennemis, une dame mystérieuse s'était même dérangée de nuit pour lui remettre une pièce volée à l'état-major, qui devait le sauver. Et je ne puis m'empêcher de retrouver là le lieutenant-colonel du Paty de Clam, en reconnaissant les expédients de son imagination fertile. Son œuvre, la culpabilité de Dreyfus, était en péril, et il a voulu sûrement défendre son œuvre. La révision du procès, mais c'était l'éroulement du roman-feuilleton si extravagant, si tragique, dont le dénouement abominable a lieu à l'île du Diable! C'est ce qu'il ne pouvait permettre. Dès lors, le duel va avoir lieu entre le lieutenant-colonel Picquart et le lieutenant-colonel du Paty de Clam, l'un le visage découvert, l'autre masqué. On les retrouvera prochainement tous deux devant la justice civile. Au fond, c'est toujours l'état-major qui se défend, qui ne veut pas avouer son crime, dont l'abomination grandit d'heure en heure.

» On s'est demandé avec stupeur quels étaient les protecteurs du commandant Esterhazy. C'est d'abord, dans l'ombre, le lieutenant-colonel du Paty de Clam qui a tout machiné, qui a tout conduit. Sa main se trahit aux moyens saugrenus. Puis, c'est le général de Boisdeffre, c'est le général Gonse, c'est le général Billot lui-même, qui sont bien obligés de faire acquitter le commandant, puisqu'ils ne peuvent laisser reconnaître l'innocence de Dreyfus, sans que les bureaux de la guerre croulent dans le mépris public. Et le beau résultat de cette situation prodigieuse est que l'honnête homme, là dedans, le lieutenant-colonel Picquart, qui seul a fait son devoir, va être la victime, celui qu'on bafouera et qu'on punira. O justice, quelle affreuse désespérance serre le cœur! On va jusqu'à dire que c'est lui le faussaire, qu'il a fabriqué la carte-télégramme pour perdre Esterhazy. Mais, grand Dieu! pourquoi? dans quel but? Donnez un motif. Est-ce que celui-là aussi est payé par les juifs? Le joli de l'histoire est qu'il était justement antisémite. Oui! nous assistons à ce spectacle infâme, des hommes perdus de dettes et de crimes dont on proclame l'innocence, tandis qu'on frappe l'honneur même, un homme à la vie sans tache! Quand une société en est là, elle tombe en décomposition...

» ...Et nous avons donc vu le général de Pellieux, puis le commandant Ravary, conduire une enquête scélérate d'où les coquins sortent transfigurés et les honnêtes gens salis. Puis, on a convoqué le conseil de guerre.

* * *

» Comment a-t-on pu espérer qu'un conseil de guerre déferait ce qu'un conseil de guerre avait fait?

» Je ne parle même pas du choix toujours possible des juges. L'idée supérieure de discipline, qui est dans le sang de ces soldats, ne suffit-elle à infirmer leur pouvoir d'équité? Qui dit discipline dit obéissance. Lorsque le ministre de la guerre, le grand chef, a établi publiquement, aux acclamations de la représentation nationale, l'autorité de la chose jugée, vous voulez qu'un conseil de guerre lui donne un formel démenti? Hiérarchiquement, cela est impossible. Le général Billot a suggestionné les juges par sa déclaration, et ils ont jugé comme ils doivent aller au feu, sans raisonner. L'opinion préconçue qu'ils ont apportée sur leur siège, est évidemment celle-ci : « Dreyfus a été condamné pour crime de trahison par un conseil de guerre, il est donc coupable; et nous, conseil de guerre, nous ne pouvons le déclarer innocent; or nous savons que reconnaître la culpabilité d'Esterhazy, ce serait proclamer l'innocence de Dreyfus. » Rien ne pouvait les faire sortir de là.

» Ils ont rendu une sentence inique, qui à jamais pèsera sur nos conseils de guerre, qui entachera désormais de suspicion tous leurs arrêts. Le premier conseil de guerre a pu être inintelligent, le second est forcément criminel. Son excuse, je le répète, est que le chef suprême avait parlé, déclarant la chose jugée inattaquable, sainte et supérieure aux hommes, de sorte que des inférieurs ne pouvaient dire le contraire. On nous parle de l'honneur de l'armée, on veut que nous l'aimions, la respections. Ah! certes, oui, l'armée qui se lèverait à la première menace, qui défendrait la terre française, elle est tout le peuple, et nous n'avons pour elle que tendresse et respect. Mais il ne s'agit pas d'elle, dont nous voulons justement la dignité, dans notre besoin de justice. Il s'agit du sabre, le maître qu'on nous donnera demain peut-être. Et baiser dévotement la poignée du sabre, le dieu, non!

» Je l'ai démontré d'autre part : l'affaire Dreyfus était l'affaire des bureaux de la guerre, un officier de l'état-major, dénoncé par ses camarades de l'état-major, condamné sous la pression des chefs de l'état-major. Encore une fois, il ne peut revenir innocent sans que tout l'état-major soit coupable. Aussi les bureaux, par tous les moyens imaginables, par des campagnes de presse, par des communications, par des influences, n'ont-ils couvert Esterhazy que pour perdre une seconde fois Dreyfus. Quel coup de balai le gouvernement républicain devrait donner dans cette jésuitière, ainsi que les appelle le général Billot lui-même! Où est-il, le ministère vraiment fort et d'un patriotisme sage, qui osera tout y refondre et tout y renouveler? Que de gens je connais qui, devant une guerre possible, tremblent d'angoisse, en sachant dans quelles mains est la défense nationale! et quel nid de basses intrigues, de commérages et de dilapidations, est devenu cet asile sacré, où se décide le sort de la patrie! On s'épouvante devant le jour terrible que vient d'y jeter l'affaire Dreyfus, ce sacrifice humain d'un malheureux, d'un « sale juif »! Ah! tout ce qui s'est agité là de démenée et de sottise, des imaginations folles, des pratiques de basse police, des

mœurs d'inquisition et de tyrannie, le bon plaisir de quelques galonnés mettant leurs bottes sur la nation, lui rentrant dans la gorge son cri de vérité et de justice, sous le prétexte menteur et sacrilège de la raison d'Etat!

» Et c'est un crime encore que de s'être appuyé sur la presse immonde, que de s'être laissé défendre par toute la fripouille de Paris, de sorte que voilà la fripouille qui triomphe insolemment, dans la défaite du droit et de la simple probité. C'est un crime d'avoir accusé de troubler la France ceux qui la veulent généreuse, à la tête des nations libres et justes, lorsqu'on ourdit soi-même l'impudent complot d'imposer l'erreur, devant le monde entier. C'est un crime d'égarer l'opinion, d'utiliser pour une besogne de mort cette opinion qu'on a pervertie jusqu'à la faire délirer. C'est un crime d'empoisonner les petits et les humbles, d'exaspérer les passions de réaction et d'intolérance, en s'abritant derrière l'odieux antisémitisme, dont la grande France libérale des droits de l'homme mourra, si elle n'en est pas guérie. C'est un crime que d'exploiter le patriotisme pour des œuvres de haine, et c'est un crime, enfin, que de faire du sabre le dieu moderne, lorsque toute la science humaine est au travail pour l'œuvre prochaine de vérité et de justice.

» Cette vérité, cette justice, que nous avons si passionnément voulues, quelle détresse à les voir ainsi souffletées, plus méconnues et plus obscurcies! Je me doute de l'éroulement qui doit avoir lieu dans l'âme de M. Scheurer-Kestner, et je crois bien qu'il finira par éprouver un remords, celui de n'avoir pas agi révolutionnairement, le jour de l'interpellation au Sénat, en lâchant tout le paquet, pour tout jeter à bas. Il a été le grand honnête homme, l'homme de sa vie loyale, il a cru que la vérité se suffisait à elle-même, surtout lorsqu'elle lui apparaissait éclatante comme le plein jour. A quoi bon tout bouleverser, puisque bientôt le soleil allait luire? Et c'est de cette sérénité confiante dont il est si cruellement puni. De même pour le lieutenant-colonel Picquart, qui, par un sentiment de haute dignité, n'a pas voulu publier les lettres du général Gonse. Ces scrupules l'honorent d'autant plus que, pendant qu'il restait respectueux de la discipline, ses supérieurs le faisaient couvrir de boue, instruisaient eux-mêmes son procès, de la façon la plus inattendue et la plus outrageante. Il y a deux victimes, deux braves gens, deux cœurs simples, qui ont laissé faire Dieu, tandis que le diable agissait. Et l'on a même vu, pour le lieutenant-colonel Picquart, cette chose ignoble : un tribunal français, après avoir laissé le rapporteur charger publiquement un témoin, l'accuser de toutes les fautes, a fait le huis clos, lorsque ce témoin a été introduit pour s'expliquer et se défendre. Je dis que ceci est un crime de plus et que ce crime soulèvera la conscience universelle. Décidément, les tribunaux militaires se font une singulière idée de la justice...

»...Je le répète avec une certitude plus vivement : la vérité est en marche et rien ne l'arrêtera. C'est d'aujourd'hui seulement que l'affaire commence, puisque aujourd'hui seulement les positions sont nettes : d'une part, les coupables qui ne veulent pas que la lumière se fasse ; de l'autre, les justiciers qui donneront leur vie pour qu'elle soit faite. Je l'ai dit ailleurs, et je le répète ici : quand on enferme la vérité sous terre, elle s'y amasse, elle y prend une force

telle d'explosion, que, le jour où elle éclate, elle fait tout sauter avec elle. On verra bien si l'on ne vient pas de préparer, pour plus tard, le plus retentissant des désastres.

*
**

» Mais cette lettre est longue, monsieur le Président, et il est temps de conclure.

» J'accuse le lieutenant-colonel du Paty de Clam d'avoir été l'ouvrier diabolique de l'erreur judiciaire, en inconséquent, je veux le croire, et d'avoir ensuite défendu son œuvre néfaste, depuis trois ans, par les machinations les plus saugrenues et les plus coupables.

» J'accuse le général Mercier de s'être rendu complice, tout au moins par faiblesse d'esprit, d'une des plus grandes iniquités du siècle.

» J'accuse le général Billot d'avoir eu entre les mains les preuves certaines de l'innocence de Dreyfus et de les avoir étouffées, de s'être rendu coupable de ce crime de lèse-humanité et de lèse-justice, dans un but politique et pour sauver l'état-major compromis.

» J'accuse le général de Boisdeffre et le général Gonse de s'être rendus complices du même crime, l'un sans doute par passion cléricale, l'autre peut-être par cet esprit de corps qui fait des bureaux de la guerre l'arche sainte, inattaquable.

» J'accuse le général de Pellieux et le commandant Ravary d'avoir fait une enquête scélérate, j'entends par là une enquête de la plus monstrueuse partialité, dont nous avons, dans le rapport du second, un impérissable monument de naïve audace.

» J'accuse les trois experts en écritures, les sieurs Belhomme, Varinard et Couard, d'avoir fait des rapports mensongers et frauduleux, à moins qu'un examen médical ne les déclare atteints d'une maladie de la vue et du jugement.

» J'accuse les bureaux de la guerre d'avoir mené dans la presse, particulièrement dans *l'Éclair* et dans *l'Echo de Paris*, une campagne abominable, pour égarer l'opinion et couvrir leur faute.

» J'accuse enfin le premier conseil de guerre d'avoir violé le droit, en condamnant un accusé sur une pièce restée secrète, et j'accuse le second conseil de guerre d'avoir couvert cette illégalité, par ordre, en commettant à son tour le crime juridique d'acquitter sciemment un coupable.

» En portant ces accusations, je n'ignore pas que je me mets sous le coup des articles 30 et 31 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881, qui punit les délais de diffamation. Et c'est volontairement que je m'expose.

» Quant aux gens que j'accuse, je ne les connais pas, je ne les ai jamais vus, je n'ai contre eux ni rancune ni haine. Ils ne sont pour moi que des entités, des esprits de malfaisance sociale. Et l'acte que j'accomplis ici n'est qu'un moyen révolutionnaire pour hâter l'explosion de la vérité et de la justice.

» Je n'ai qu'une passion, celle de la lumière, au nom de l'humanité qui a tant souffert et qui a droit au bonheur. Ma protestation enflammée n'est que le cri de mon âme. Qu'on ose donc me traduire en cour d'assises et que l'enquête ait lieu au grand jour!

» J'attends...

ZOLA DEVANT LE JURY

(21 février 1898)

« L'affaire Dreyfus, ah ! messieurs, elle est devenue bien petite à l'heure actuelle, elle est bien perdue et bien lointaine, devant les terrifiantes questions qu'elle a soulevées. Il n'y a plus d'affaire Dreyfus, il s'agit désormais de savoir si la France est encore la France des droits de l'homme, celle qui a donné la liberté au monde et qui devait lui donner la justice. Sommes-nous encore le peuple le plus noble, le plus fraternel, le plus généreux ? Allons-nous garder en Europe notre renom d'équité et d'humanité ? Puis, ne sont-ce pas toutes les conquêtes que nous avons faites et qui sont remises en question ? Ouvrez les yeux et comprenez que, pour être dans un tel désarroi, l'âme française doit être remuée jusque dans ses intimes profondeurs, en face d'un péril redoutable. Un peuple n'est point bouleversé de la sorte, sans que sa vie morale elle-même soit en danger. L'heure est d'une gravité exceptionnelle, il s'agit du salut de la nation.

» ... Tout semble être contre moi, les deux Chambres, le pouvoir civil, le pouvoir militaire, les journaux à grand tirage, l'opinion publique qu'ils ont empoisonnée. Et je n'ai pour moi que l'idée, un idéal de vérité et de justice. Et je suis bien tranquille, je vaincrai.

» Je n'ai pas voulu que mon pays restât dans le mensonge et dans l'injustice. On peut me frapper ici. Un jour, la France me remerciera d'avoir aidé à sauver son honneur. »

“ J'Accuse ” et Nous

A peine franchi le seuil de l'année 1948, s'ouvre l'ère des grandes commémorations. En février s'accomplira le centenaire de la Deuxième République. Dès ce mois de janvier, l'affaire Dreyfus, après cinquante ans, sort du passé pour nous offrir sa leçon toujours actuelle.

Mercredi 13, au Panthéon, les amis de Zola, entourant ses enfants, rendaient hommage à l'auteur de *J'Accuse*. Le Dr Sicard de Planzoles, Président de la *Ligue des Droits de l'Homme*, dégagant au nom de tous la signification de la lettre fameuse, avait raison d'y voir l'acte héroïque et décisif qui a changé le cours de l'Affaire. Après l'acquiescement triomphal du vrai coupable, Esterhazy, tout paraissait perdu : pour l'abjecte satisfaction de ses bourreaux d'Etat-major, l'innocent resterait cloué sur son rocher de douleur et d'infamie — la lâcheté, assise aux conseils du Gouvernement, répétait : « Il n'y aura pas d'affaire Dreyfus » — les grandes forces constituées pour la garantie des droits de tous, la magistrature et l'armée, s'épanouissaient dans la soumission aux intérêts de caste et aux haines de race. Vérité, justice, vertu, raison, tout était faufoué, piétiné, enterré : *J'Accuse* a tout ressuscité.

J'évoque ces jours sombres, où tant d'esprits se débattaient dans l'angoisse de l'injustice soupçonnée, mais pas encore dénoncée. L'illégalité de la condamnation, par la communication aux juges d'une pièce inconnue de la défense, était certaine — l'iniquité restait douteuse. Subitement, *J'Accuse* projetait en pleine lumière l'innocence de Dreyfus, les crimes de ceux qui l'accablaient, le drame social dont il était la victime et le symbole. La vérité éblouissante ouvrait la voie à la justice. Malgré toutes les embûches, en dépit de toutes les menaces, à travers tous les cris de mort, le procès d'Emile Zola rendait la revision inévitable. Tout le déroulement ultérieur de l'Affaire est sorti de *J'Accuse* : en l'écrivant, Zola avait sauvé Dreyfus.

Au delà de Dreyfus, il avait sauvé le patrimoine français d'humanité rayonnante. « Il s'agit désormais, disait-il devant ses juges, de savoir si la France est encore la France des droits de l'homme, celle qui a donné la liberté au monde et qui devait lui donner la justice. Sommes-nous encore le peuple le plus noble, le plus fraternel, le plus généreux ? » A ce peuple, alors égaré par la coalition de la haine et du mensonge, de l'égoïsme et de la peur, il a restitué la noblesse en lui rendant la clairvoyance. Il lui a découvert la perversion d'une société où ce qu'on appelait déceimment le maintien de l'Ordre couvrait la déroute de la morale et la décomposition d'un monde rongé par une gangrène d'injustice.

« Conséquences incalculables ! » Le mot est d'Anatole France, louant celui qui fut « un moment de la conscience humaine ». Conséquences infinies, qui s'étendent jusqu'à nous, puisqu'après cinquante ans la raison d'Etat n'a pas disparu, ni les doctrines de haine, et que l'égoïsme et la peur règnent ensemble sur le monde.

Nous vivons aujourd'hui d'innombrables affaires Dreyfus, les unes restreintes au cadre étroit d'injustices obscures, d'autres élargies à l'échelle de l'univers. Mais elles ne suscitent plus les mêmes indignations, les mêmes révoltes. On dirait qu'à force d'épreuves l'âme humaine s'est cuirassée d'indifférence. Recevons de Zola le sursaut libérateur !

Qu'il nous dicte, par son exemple, le courage d'affronter le risque, l'aspiration inextinguible à toute justice, et surtout — surtout, cette audace d'opposer aux consignes collectives et aux mots d'ordre de commande l'indépendance du citoyen libre, qui ne reçoit que de lui-même la direction de sa pensée et les règles de son action.

Chronique radiodiffusée de la Ligue (17 janvier 1948).